

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** La charge effective de la dette publique en Belgique, par Fernand Baudhuin. — Vingt-cinq années de développement colonial. — Informations relatives à la Belgique et au Congo Belge : La dette publique en Belgique. — Le Fonds d'amortissement de la dette publique en Belgique. — Le redressement des bilans en Belgique. — Informations relatives à l'étranger. — Statistiques. — Commerce spécial de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

LA CHARGE EFFECTIVE

DE LA DETTE PUBLIQUE EN BELGIQUE

par Fernand BAUDHUIN,  
professeur à l'Université de Louvain.

I. — Au 31 août 1927, la dette publique belge s'élevait en nombre rond à 56 1/2 milliards, dont la moitié était due à l'extérieur du pays.

Ce passif, représentant quelque 8 milliards de francs-or, est certes considérable, encore qu'avant la guerre la dette belge s'élevât déjà à 5 milliards. Mais en pareille matière, on ne peut se borner à comparer des chiffres bruts; le poids réel d'une dette publique n'apparaît qu'après une série assez longue de calculs.

Il importe tout d'abord d'examiner comment on arrive au total de 56 1/2 milliards. Le tableau que voici le montrera.

Dette publique belge au 31 août 1927.

	Millions de francs
<i>Dette consolidée intérieure :</i>	
2 1/2 et 3 p. c. anciens	3.557
Restauration nationale 5 p. c.	1.651
5 p. c. à prime	2.438
Consolidation 6 p. c.	2.055
Sinistrés 5 p. c. de 1925	1.175
Actions privilégiées des Chem. de fer	4.980
Dommages de guerre à lots	2.997
Obligations 6 p. c. ANIC	2.070
Annuités capitalisées	1.023
Emprunt 6 p. c.	300
Obligations Lloyd Royal Belge	95
	22.341

*Dette consolidée extérieure :*

Emprunt 3 p. c. 1914 (livres st.)	1.143
Emissions de 1919 à 1925 à New-York (dollars)	6.367
Emprunt de stabilisation (monnaies diverses)	3.586
Frais d'internement des soldats en Hollande (florins)	520
Emprunt français (francs français)	563
Crédits anglais de reconstruction (livres st.)	1.571
Dette américaine de guerre (dollars)	6.093
Dette américaine d'après-guerre (dollars)	8.750
	28.593

*Dette non consolidée intérieure :*

<i>Bons du Trésor :</i>	
Divers à 5 ans	724
A 10 ans, de 1922 et d'Eupen-Malmédy	815
Estampillés en août 1926 (Solde)	325
Des établissements de crédit (solde)	490
Solde des avances de la Banque Nationale	2.000
Avoirs des particuliers en comptes-chèques	886
Dotations des combattants	327
	5.567

*Dette non consolidée extérieure :*

<i>Bons du Trésor remis en paiement des chevaux canadiens</i>	
	162 162
	Total général
	56.663
<i>Dont :</i>	
Dette intérieure	27,908 millions
Dette extérieure	28.755 millions

II. — Nous remarquons, tout d'abord, que les obligations de l'Association Nationale des Industriels et des Commerçants (ANIC) figurent pour plus de deux milliards. Or, il se fait que, par suite d'un concours de circonstances trop long à rappeler ici, l'Etat a repris près de 900 millions de ces obligations, qui n'avaient pas été lancées dans le public; elles sont entrées dans son portefeuille, et il touche les coupons qu'il se paye à lui-même. Il y a donc lieu de déduire ce passif de la dette; celle-ci diminue en conséquence de 880 millions exactement.

La façon de comptabiliser notre dette de guerre envers les Etats-Unis pose un problème plus délicat. Cette dette, qui fit l'objet de l'accord de Washington de 1925, figure à notre passif pour plus de 6 milliards, contre-valeur des 170 millions de dollars de son capital nominal. Mais on sait qu'elle est payable en soixante-deux ans sans intérêt; sa valeur réelle ou actuelle est donc notablement moindre.

En tablant sur un intérêt de 5 p. c., une dette payable en soixante-deux ans sans intérêt ne vaut que 29 p. c. de son montant apparent; on peut s'en libérer en versant immédiatement ce pourcentage du capital nominal. La valeur actuelle de la dette de guerre américaine n'est donc que de 1 3/4 milliard. Mais il y a plus: le remboursement est opéré par un prélèvement spécial sur les annuités du plan Dawes, prélèvement qui ne nous revient en aucune façon, et qui n'est pas compris dans la quotité qui nous fut attribuée. En 1927, nous avons été chargés de transmettre aux Etats-Unis, à ce titre, 77 1/2 millions de francs.

En fait, cette dette de 6 milliards figurant à notre passif n'est donc pas supportée par nous. Mais si l'Allemagne n'exécute pas les stipulations du plan Dawes, dira-t-on? Alors, évidemment l'affaire se complique; mais, en tout cas, seule la valeur actuelle serait à porter à notre passif. Nous croyons, en outre, qu'il nous serait alors possible de rouvrir les négociations avec les Etats-Unis; nous avons de bonnes raisons pour admettre qu'ils ne nous forceraient pas à payer.

La situation est différente pour les dettes d'après-guerre, s'élevant à 8 3/4 milliards; nous devons les payer sur nos propres ressources. Toutefois, on observe que le taux d'intérêt stipulé donne à cette dette une valeur actuelle sensiblement inférieure à sa valeur nominale. Le taux plein — de 3 1/2 p. c. seulement — n'est exigé qu'après dix ans; calculée sur la base de 5 p. c., la valeur actuelle de ce passif est de 5.200 millions. Nous nous bornerons à signaler cet avantage, sans le déduire de notre dette effective.

A côté de ces réductions, nous devons signaler une aggravation: les 720 millions de billets de 5 et de 20 francs qui circulent actuellement pour le compte de la Trésorerie. Ces billets ont d'ailleurs une contre-partie de métal-argent et de devises, que nous ferons figurer à l'actif de l'Etat.

Nous établirons donc comme suit la dette brute réelle de l'Etat:

	Millions de francs
Montant donné par le tableau officiel .....	56.663
A ajouter : Billets de 5 et de 20 francs en circulation .....	720
Total .....	57.383
A déduire : Obligations ANIC en portefeuille .....	880
Dette de guerre américaine .....	6.093
Total .....	6.973
Reste comme dette brute réelle .....	50.410

En nombre rond, la dette belge effective atteint donc 50 milliards de francs-papier, soit un peu plus de 7 milliards de francs-or. Nous devons maintenant établir quel actif on peut mettre en face de ce passif.

III. — L'actif de l'Etat belge consiste principalement dans son réseau de chemins de fer, pour lequel une grande partie de sa dette d'avant-guerre avait été contractée. Nos chemins de fer étaient comptés autrefois pour près de 3 milliards, mais nous ne les avons estimés qu'à 2.250 millions seulement (1). Leur valeur s'est accrue depuis 1914 d'un dixième environ, par la construction de nouvelles lignes notamment; ceci leur donne une valeur d'avant-guerre de 2 1/2 milliards environ. Au coefficient 8, qui paraît admissible en l'occurrence, la valeur actuelle de nos chemins de fer serait donc de 20 milliards.

Le reste de l'actif de l'Etat avait été évalué par nous à 2 milliards pour l'avant-guerre: 1 milliard pour les voies navigables, les ports, les téléphones; 200 millions pour les routes, etc. Ici, les accroissements sont compensés par des diminutions; nous ne porterons que 15 milliards de francs-papier.

La Belgique possède une créance importante de réparations sur l'Allemagne, en compensation des sommes qu'elle a dû avancer pour sa restauration. L'annuité à laquelle elle a droit en vertu du plan Dawes s'élève à quelque 500 millions de francs; comment peut-on la capitaliser? Question délicate, car tout d'abord la durée de fonctionnement du plan Dawes n'a pas été déterminée; de plus quoique, à notre avis, ses exigences n'aient rien d'excessif, il n'est pas douteux que l'Allemagne tentera de s'en affranchir. Pour ces raisons, nous ne capitaliserons notre créance qu'à 5 milliards de francs-papier.

Mentionnons encore à l'actif de l'Etat une créance de 235 millions sur le Congo, et une autre de 611 millions sur la Société Nationale des Habitations à Bon Marché; la première lui rapporte 7 p. c., la seconde 2 p. c. Joignons-y son portefeuille, contenant notamment des actions de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux; créances et portefeuille dépassent 1 milliard.

Comptons le fonds de roulement de l'Etat, la contre-partie des billets de 5 et de 20 francs et des chèques-postaux; cela représente encore un milliard et demi.

(1) Ces évaluations sont celles de notre *Capital de la Belgique* (Louvain, 1924).

Portons enfin pour mémoire notre créance sur l'Allemagne résultant de la reprise des marks.

La situation de l'Etat, en capital, se présente dès lors comme suit :

	Millions de francs
<i>Passif</i>	
Dette publique effective .....	50.410
<i>Actif</i>	
Chemins de fer .....	20.000
Autres immobilisations .....	15.000
Capitalisation de l'indemnité allemande .....	5.000
Portefeuille et créances diverses .....	2.500
	42.500
<i>Passif net</i> .....	7.910

Le passif net de l'Etat belge serait donc dès lors de 8 milliards de francs-papier, soit un bon milliard de francs-or. Il paraissait s'établir vers 750 millions de francs-or avant la guerre; de ce côté, la situation est donc extrêmement rassurante.

IV. — Il est naturellement intéressant de comparer notre situation avec celle des autres pays. Toutefois, dans ce calcul, il ne faut déduire que la valeur de notre réseau de chemins de fer; c'est le seul élément d'actif que les autres Etats n'aient pas en général. La France et l'Angleterre n'ont évidemment pas moins de routes, de monuments et de ports que la Belgique, proportionnellement au nombre d'habitants.

Voici donc, déduction faite de la contre-valeur des chemins de fer ou d'actifs équivalents quand ceux-ci n'ont pas de dette spéciale, le tableau des dettes publiques comparées :

#### Dettes publiques nationales

	En monnaie nationale	En francs-or	
		Total	Par habitant
	(Millions)	(Millions)	
<b>1° Chiffres bruts :</b>			
Belgique (francs belges) .....	56.663	8.200	1.050
France (francs français) .....	480.000	97.000	2.400
Angleterre (livres sterling) .....	7.634	194.000	4.280
<b>2° Chiffres rectifiés :</b>			
Belgique (francs belges) .....	50.410	7.250	930
France (francs français) .....	400.000	80.000	1.960
Angleterre (livres sterling) .....	7.634	194.000	4.280
<b>3° Après déduction du railway et avoirs semblables :</b>			
Belgique (francs belges) .....	30.000	4.300	550
France (francs français) .....	375.000	75.000	1.830
Angleterre (livres sterling) .....	7.534	192.000	4.230

La rectification que nous avons fait subir au passif de la France consiste en ce que n'y avons pas porté la pleine valeur de la dette étrangère au cours du change; il n'est pas douteux que sa valeur effective sera notablement réduite quand se concluront les accords relatifs aux dettes interalliées. Nous l'avons donc ramenée de 200 à 120 millions approximativement.

Comme actif comparable aux chemins de fer belges, la France possède les réseaux de l'Etat et d'Alsace-Lorraine, qui ont, il est vrai, une charge obligatoire propre; elle possède encore les mines de la Sarre. Nous donnerons à l'ensemble une valeur nette de 25 milliards, quoique actuellement son rendement soit faible; on prévoit 50 millions pour les mines de la Sarre et les chemins de fer sont en déficit.

En ce qui concerne l'Angleterre, nous déduisons 100 millions de livres sterling pour des actifs divers, parmi lesquels figurent les actions du Suez.

V. — Telle est donc la situation en capital. Mais en matière de dettes publiques, on considère que la charge annuelle présente plus d'importance que le montant total des sommes dues. Voyons donc ou en est

exactement la Belgique, en ayant soin de distinguer la charge de l'intérêt de celle de l'amortissement.

Pour 1927 — et la situation ne sera guère modifiée en 1928 — la charge de la dette, déduction faite des pensions, est de 2.880 millions. Comme nous l'avons fait précédemment, il faut en déduire les intérêts des obligations A. N. I. C. (50 millions) et la somme fournie par le plan Dawes pour la dette de guerre américaine (78 millions). Par contre, nous devons ajouter le dividende prévu pour les actions des chemins de fer; comme la moitié de ces actions ne sont pas émises, le décaissement ne sera que de 130 millions environ. En fin de compte, déductions et augmentation se compensent; la charge définitive redevient celle qui figurait au budget, soit 2.880 millions.

Il nous faut déduire de cette somme ce que fournissent les actifs productifs que l'Etat a constitués sur le produit des emprunts.

Le bénéfice répartissable attendu des chemins de fer s'élève à 540 millions, que nous pouvons attribuer à l'Etat, puisque nos calculs lui imposent de fournir le dividende aux actions privilégiées.

Quant à la marine, aux postes, télégraphes, télé-

phones, leurs charges financières au profit du Trésor, se montent à 50 millions, somme insuffisante, croyons-nous.

Le produit des forêts et des domaines doit atteindre environ 50 millions.

Parmi les péages, nous ne comptons que la part de l'Etat dans le produit net des droits de quai à Anvers; les autres péages ne représentent que la rémunération du personnel et l'entretien des voies navigables et des ports, à supposer qu'ils y suffisent.

Les créances de l'Etat sur la Colonie et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché lui rapportent environ 30 millions; nous y ajouterons 5 millions, pour les dividendes encaissés par le Trésor. Le produit du portefeuille commercial de l'Etat est plus considérable; il varie évidemment d'après l'importance de l'encaisse. Actuellement, il doit atteindre 50 millions.

Faut-il porter en déduction des charges de la dette le produit de l'encaisse-devises de la Banque Nationale, qui revient à l'Etat en vertu des conventions de 1926? On peut soutenir que cette encaisse n'est autre chose que le produit de l'emprunt de stabilisation contracté en 1926; ce serait encore 100 millions qu'il faudrait déduire des charges de la dette. Nous n'entrons pas dans cette voie, tout en reconnaissant qu'on pourrait le faire; nous considérons que le profit retiré par le Trésor est plutôt une recette due à la puissance publique, et non le résultat d'un investissement opéré sur le produit de l'emprunt.

Voici comment s'établit finalement la contre-partie des charges de la dette belge:

	Millions de francs.
Chemins de fer . . . . .	540
Autres régies . . . . .	50
Péages nets . . . . .	8
Domaines et forêts . . . . .	50
Créances et dividendes . . . . .	35
Portefeuille et produit des fonds disponibles	50
	—
Total . . . . .	733

La charge réelle de la dette revient donc ainsi à 2.147 millions, cette somme comprenant l'intérêt comme l'amortissement. Celui-ci exige, en vertu des conventions avec les prêteurs, 566 millions, qui vont principalement aux emprunts extérieurs et à la dette hollandaise d'internement. On peut considérer que l'amortissement à charge du budget général se chiffre par 450 millions, le solde étant assuré par l'actif productif de l'Etat. On arrive ainsi à constater que la dette véritable demande 1.700 millions d'intérêt et 450 millions d'amortissement.

L'affectation des crédits budgétaires pour 1927 s'établit dès lors comme suit, en écartant ce que nous avons considéré comme la charge du domaine productif:

#### Répartition des dépenses budgétaires en Belgique.

	Millions de francs	Pour cent
Dette publique :		
Charge nette d'intérêts . . . . .	1.700	24
Amortissement, y compris la dotation extraordinaire . . . . .	2.100	29
Dépenses militaires . . . . .	600	8
Pensions civiles et militaires . . . . .	550	8
Dépenses d'administration . . . . .	1.700	24
Non-valeurs et remboursements (principalement virement aux provinces et aux communes de leur part dans les impôts)	530	7
Total . . . . .	7.180	100

Le budget français, en comprenant les comptes de la Caisse autonome d'Amortissement, est de 47 milliards environ. La Défense nationale et la Marine exigent près de 7 milliards, la dette publique, à l'exclusion des pensions, demande 15 milliards d'intérêt, que nous réduirons à 14 milliards par l'intervention du produit de l'actif de l'Etat, et 5 1/2 milliards d'amortissement. Les dépenses militaires représentent donc 15 p. c. du budget, la dette 31 p. c. en intérêt et 9 p. c. en amortissement.

On voit qu'à s'en tenir à la répartition des dépenses, la France n'est pas en mauvaise posture comme on le croit souvent. Cela provient de ce que l'on joint d'ordinaire abusivement les pensions et la charge de l'amortissement au service de l'intérêt. On en tire argument pour prouver qu'un tel taux de change serait insupportable pour la France; mais on oublie que la partie incompressible du budget est moindre qu'il ne semble.

Quant à l'Angleterre, sur un budget de 812 millions de liv. st., elle consacre près de 300 millions à l'intérêt de sa dette, soit 37 p. c., 50 millions en moyenne à l'amortissement, soit 6 p. c., et 117 millions aux dépenses militaires, soit 14 p. c.

La charge réelle de la dette publique représente donc la quotité suivante dans les pays dont nous avons parlé: 24 p. c. en Belgique; 31 p. c. en France; 37 p. c. en Angleterre.

Il vaut mieux évidemment n'avoir qu'un faible pourcentage, mais cette considération n'est pas décisive. Le faible pourcentage d'un gros budget n'a rien d'enviable; l'impôt exigé de chaque habitant pour le service de la dette a plus d'importance. Voici comment il s'établit:

#### Charge nette annuelle de la dette par habitant

(en francs-or ou en francs suisses).

Belgique . . . . .	32
France . . . . .	70
Angleterre . . . . .	170

# INFORMATIONS RELATIVES A LA BELGIQUE ET AU CONGO BELGE

## VINGT-CINQ ANNEES DE DEVELOPPEMENT COLONIAL BELGE.

Au moment où le gouvernement du Roi vient de créer le Comité spécial du Kivu, il semble opportun de rappeler les origines et le développement du Comité spécial du Katanga.

En 1890, l'Etat indépendant du Congo, pour ne pas se laisser devancer par l'activité de la « British South Africa Cy », dirigée par Cecil Rhodes, et par les efforts tentés par les coloniaux allemands, se vit en demeure d'occuper le sud-est de son territoire, dénommé Katanga.

La situation du Trésor de l'Etat était difficile. Le roi Léopold II, souverain de l'Etat indépendant, s'adresse à la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, qui envoya une mission au Katanga en même temps que le gouverneur général du Congo procédait également à l'envoi d'une mission. Le 12 mars 1891, la Compagnie du Katanga était créée, sous forme de société anonyme belge, avec mission d'explorer et de coloniser la région. La compagnie était au capital de 3 millions de francs, divisé en 18.000 actions ordinaires sans valeur nominale et 6.000 actions privilégiées de 500 francs chacune. Elle remit à l'Etat 10 p. c. de chacune des catégories de ses actions. Un commissaire du gouvernement lui était adjoint; de même, le gouvernement se réservait le droit de nommer un délégué ayant voix consultative au sein des sociétés filiales que créerait la Compagnie du Katanga. Cette dernière était chargée de missions commerciales et colonisatrices et d'opérations de police. Pour pouvoir mettre la Compagnie à même de remplir sa mission, l'Etat lui concédait en pleine propriété le tiers des terrains appartenant au domaine, situés dans les territoires visés par la Convention et la concession, pendant nonante-neuf ans, de l'exploitation du sous-sol des terrains concédés.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la détermination des blocs concédés, non plus que dans les détails des explorations, dont la plus notoire fut l'expédition Bia-Francqui-Cornet. On trouvera les détails s'y rapportant dans le rapport publié par le Comité spécial du Katanga sur les années 1900-1925.

La Compagnie du Katanga ne put réaliser les objectifs que sa charte lui imposait et notamment ne put procéder à la délimitation des concessions.

« Aussi bien, la solution qui s'imposa était une entente entre l'Etat et la Compagnie pour gérer en commun leurs biens indivis. On pourrait ainsi, tout en sauvegardant les droits de chacun et l'intérêt général, se mettre immédiatement à l'œuvre. Ce fut l'origine du **Comité spécial du Katanga.** »

Ce Comité, créé par une convention conclue le 10 juin 1900, constitue une œuvre intéressante, dont il est utile d'étudier le mécanisme qui coordonne l'activité d'un Etat souverain et d'une entreprise privée.

La zone d'action s'étend au Katanga.

Le Comité, créé pour quatre-vingt-dix-neuf ans et jouissant des pouvoirs les plus étendus d'administration, de gestion et d'aliénation, est composé de six membres: deux nommés par la Compagnie du Katanga et quatre, dont le président, par l'Etat.

La répartition des bénéfices se fait entre l'Etat et la Compagnie, à raison de deux tiers pour le premier et un tiers pour la seconde.

A l'expiration de la Convention et au cas où elle ne serait pas renouvelée, le Comité répartira l'avoir à raison de deux tiers à l'Etat et d'un tiers à la Compagnie, et les terres non aliénées seront partagées dans la même proportion par les soins du Comité et délimitées sur les bases de la convention de 1891 par blocs carrés de 6' géographiques de dimension.

Les obligations que la Compagnie du Katanga n'avait pu remplir furent reprises par le Comité spécial.

Celui-ci disposa au début de 1.800.000 francs apportés pour les deux tiers par l'Etat et pour un tiers par la Compagnie. Dans la suite, les fonds nécessaires devaient être avancés par l'Etat indépendant, à 4 p.c., et remboursés par un prélèvement sur les bénéfices.

En 1910, l'Etat indépendant étant devenu la colonie du Congo belge et la charte de la colonie interdisant des délégations de pouvoirs, la colonie a repris l'administration territoriale, la force publique, les médecins et les vétérinaires ainsi que les archives politiques et administratives du Comité spécial. L'administration locale du Comité fut placée sous la haute autorité du gouverneur de la province.

« Le représentant du Comité, muni d'une procuration lui donnant les pouvoirs nécessaires à cette fin, est expressément chargé des relations entre l'administration métropolitaine du Comité et son administration dans la colonie.

» C'est lui notamment qui signe les dépêches adressées par celle-ci à la première. Il voit donc tout.

» Le gouverneur, représentant du Comité, agit par l'intermédiaire d'un directeur général du Comité spécial, nommé par le Comité et placé sous ses ordres. Le représentant délègue ses pouvoirs au directeur général qui dirige l'administration locale du Comité. Celle-ci est complètement séparée de celle du gouver-

nement de la province. Elle a ses propres bureaux, ses fonctionnaires et agents.

» Le directeur général du Comité est donc effectivement chargé des affaires du Comité en Afrique. Il signe les correspondances et les actes qui portent engagement du Comité dans la limite des pouvoirs que lui délègue le représentant.

» Il peut lui-même déléguer sa signature au directeur général adjoint qui l'assiste et le remplace en cas d'absence, et aux chefs des divers services pour les affaires courantes de leur compétence.

» Les chefs de service ont chacun, sous le contrôle du directeur général, l'administration des affaires qui rentrent dans leurs attributions respectives et la conduite de leur personnel.

» Les attributions des divers services sont arrêtées par le Comité; elles ne peuvent être modifiées qu'avec l'accord préalable de celui-ci.

» En quelque matière que ce soit, une décision ne peut être prise sans que le service aux attributions duquel elle ressortit ait été consulté; une opération quelle qu'elle soit ne peut être faite que par le service auquel elle appartient. »

Le Katanga mit fin, dès 1909, au paiement de l'impôt en nature, le gouvernement ayant introduit la monnaie légale en 1907. L'Union Minière et le Comité spécial décidèrent bientôt de payer les salaires des indigènes en monnaie légale, ce qui nécessita la création d'une nouvelle société à même de fournir les noirs des marchandises qu'ils désiraient acquérir au moyen du produit de leur salaire.

Une des premières préoccupations du Comité spécial fut de relier le Katanga directement à un port maritime. En 1900, lors de la création de l'Union Minière, le chemin de fer le plus proche, celui du Cap, se trouvait à plus de 1.000 kilomètres du Katanga.

En 1901, l'Etat indépendant signa avec M. Robert Williams une convention relative à la création de la Compagnie du Chemin de fer du Katanga, qui, continuant le chemin de fer du Sud, devait relier la frontière méridionale à la Lualaba.

« Dès la création de l'Union Minière, dont les riches concessions minières assuraient un aliment aux futures entreprises de transport, il s'agissait de passer à la réalisation des projets déjà conçus et de les compléter. En 1906, l'Etat indépendant du Congo, le Comité spécial du Katanga, la Société Générale de Belgique, qui avait assuré la part de souscription du Comité spécial dans le capital de l'Union Minière et allait constituer la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, et M. Robert Williams, directeur général de la Tanganyika Concessions Ltd et promoteur du Chemin de fer Katanga-Lobito Bay, s'attachèrent tous ensemble à résoudre les problèmes que soulevaient la création et la construction des voies de communication destinées à desservir le Katanga et à assurer l'exploitation de ses richesses minières.

» Leurs efforts conjugués aboutirent aux accords dont les résultats sont actuellement sous nos yeux. Le Chemin de fer du Sud atteignait Sakania en 1908; continué en territoire belge, il était à Elisabethville en octobre 1910; il touchait le Lualaba, à Bukama, en 1918, malgré quatre années de guerre; il sera au Kasai l'année prochaine. D'autre part, la ligne venant de Lobito avance rapidement vers la frontière du Katanga, d'où elle ira rejoindre le Chemin de fer du Katanga, en pleine région minière katangaise. En même temps, nous l'avons vu déjà, l'Etat construirait les divers tronçons des chemins de fer des grands lacs. En 1916, Stanleyville était relié à Albertville, d'une part, et à Bukama, d'autre part, par une voie ininterrompue d'eau et de fer. Le Katanga constituera bientôt le carrefour des grandes voies de communication qui, du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest, traverseront le continent africain. »

Nous confinant dans le domaine strictement économique, il nous est impossible d'étudier les efforts du Comité spécial du Katanga au point de vue médical, bien que l'amélioration des conditions hygiéniques ait eu des conséquences importantes sur l'avenir du Katanga. Ce fut notamment le Comité qui y entreprit le premier la lutte contre la maladie du sommeil.

Actuellement, c'est l'industrie minière qui constitue la principale richesse du Katanga; cette situation est destinée à perdurer; cependant, si jusqu'à présent l'élevage et l'agriculture n'ont joué qu'un rôle insignifiant, le Comité spécial poursuit un effort continu pour les développer, l'accroissement constant de la population, tant blanche qu'indigène, soulevant des problèmes relatifs au ravitaillement.

L'histoire des mines du Katanga se divise en trois périodes :

« Durant la première, le Comité spécial entreprend lui-même des recherches minières et conclut à cette fin des accords avec M. R. Williams, general manager de la Tanganyika Concessions Ltd., qui travailla pour compte commun. C'est en vue d'exploiter les gisements qu'il découvrit que furent créés l'Union Minière du Haut-Katanga et le Comité d'Exploitation des Kundelungu-Lualaba.

» La deuxième période marque les débuts de l'initiative privée en matière de recherches minières au Katanga. Des groupes financiers et industriels, attirés par les découvertes faites au Katanga, conclurent avec le Comité des conventions les autorisant à faire des recherches minières et déterminant les conditions dans lesquelles les mines découvertes seront exploitées. Plusieurs sociétés de recherche minière sont créées. Elles disposent d'importants capitaux.

» Une troisième période s'ouvre enfin, avant même que la précédente ait donné tous ses résultats. C'est celle qui voit mettre en vigueur le régime commun des recherches et de l'exploitation des mines, réglementé par le décret du 16 décembre 1910, complété par celui du 16 avril 1919.

» Ces deux dernières périodes se confondent enfin,

lorsque les concessionnaires de mines, en vertu de conventions particulières, faisant usage d'une faculté que la législation leur accorde, déclarent soumettre au droit commun leurs exploitations minières. Ce sont en effet les sociétés constituées durant la deuxième période qui tirent surtout profit de la législation minière. »

La convention conclue avec M. Robert Williams le chargeait des prospections dont les dépenses devaient être couvertes par lui, le Comité spécial lui accordant un subside de 3.000 livres sterling.

« Les gisements découverts, s'ils étaient reconnus exploitables par le Comité spécial, seraient exploités par celui-ci, avec M. R. Williams, pendant un terme de trente ans et aux conditions suivantes :

» Les capitaux en espèces de la société, ou des sociétés qui seraient fondées pour l'exploitation des mines, devraient être fournis moitié par les soins du Comité spécial, moitié par les soins de M. R. Williams.

» Tous les avantages à résulter de la formation de ces sociétés (notamment les actions d'apport) étaient répartis entre les contractants à raison de 60 p. c. pour le Comité et 40 p. c. pour M. Robert Williams.

» Les statuts des sociétés d'exploitation, dont la moitié auraient leur siège à Londres, devaient être approuvés par le Comité spécial.

» Le Comité avait le droit, à son choix, de nommer ou d'agréer la moitié des membres des conseils d'administration.

» Le Comité se réservait, dans les territoires déterminés par la convention, tous droits sur la surface du sol, où les exploitants pouvaient toutefois exécuter tous les travaux et établir tous les bâtiments quelconques nécessaires à l'exploitation des mines.

» Les sociétés d'exploitation étaient libérées de toute redevance minière, les actions d'apport en tenant lieu. Elles devaient toutefois acquitter les impôts, droits, taxes et toutes impositions quelconques décrétés à titre général par les lois de l'Etat indépendant du Congo.

» Par un arrangement intervenu en mars 1902, le Comité et M. Williams accordaient aux prospecteurs, à titre de prime, 5 p. c. des actions d'apport qu'ils recevraient lors de la formation des sociétés d'exploitation.

» Le 3 décembre 1901, le Comité spécial autorisait M. R. Williams à transférer les droits que lui conférait la convention du 8 décembre 1900 à la « Tanganyika Concessions Limited », qui se substituait à lui dans tous ses droits et obligations.

» Le 14 juin 1901, le Comité spécial consentait à porter à 89 ans le terme de trente ans prévu pour la durée du droit d'exploiter les mines, à la condition qu'à l'expiration de la trentième année, les sociétés exploitantes visées dans la convention augmentent leur capital de 30 p. c. et remettent le montant total de cette augmentation au Comité spécial du Katanga.

» Une convention signée entre le Comité spécial et

la « Tanganyika Concessions Ltd », en date du 22 mars 1902, étendait les territoires à prospecter vers l'ouest du Lualaba, jusqu'à la limite occidentale du Katanga, au sud du 10° parallèle.

» La convention du 22 octobre 1905 prorogeait de quatre années la durée de la mission de prospection Williams. Pendant les trois dernières années, le Comité spécial s'engageait à intervenir pour la moitié des frais, mais les avantages résultant de la mise à fruit des nouvelles découvertes devaient être répartis cette fois à raison de 80 p. c. au Comité spécial et 20 p. c. à la Tanganyika Concessions Ltd.

» Enfin, la Tanganyika s'obligeait à mettre, à l'expiration de la convention, son personnel à la disposition du Comité spécial du Katanga pendant un nouveau terme de deux ans. Les frais durant cette période étaient entièrement supportés par le Comité spécial auquel les nouvelles mines découvertes étaient exclusivement réservées. Toutefois, M. R. Williams devait recevoir 10 p. c. des bénéfices nets des exploitations éventuelles, sans que le total des sommes dues de ce chef pût dépasser 2.500.000 francs. »

Fin 1903, 58 gisements avaient été découverts. En 1903, le bilan des travaux de M. Robert Williams se présentait comme suit :

1° La détermination d'une zone de cuivre comprenant plus de cent gisements sur une étendue de plus de 15.000 kilomètres carrés ;

2° La détermination d'une zone d'étain s'étendant sur plus de 150 kilomètres de longueur ;

3° Le repérage de nombreux gisements de fer ;

4° La découverte d'indices de dépôts de charbon ;

5° La découverte d'une mine auro-platinifère située à Ruwe.

En outre, de nouvelles prospections, terminées en 1909, décelèrent l'existence de minerais de manganèse et de gisements de diamants.

Enfin, on avait pu reconnaître dans la région l'existence d'importantes forces hydrauliques.

Les études scientifiques sur les minerais du Katanga furent poursuivies en Belgique, en France, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis.

En 1906, la Tanganyika Concessions Ltd et le Comité spécial créèrent l'Union Minière du Haut-Katanga, société congolaise à responsabilité limitée, au capital de 10.000.000 de francs, dont la moitié fut souscrite par la Société Générale de Belgique et l'autre moitié par la Tanganyika Concessions Ltd.

En outre, pour rémunérer le Comité spécial de ses apports en nature, il était créé 100.000 actions de dividende, sans désignation de valeur, jouissant d'avantages équivalents et se répartissant notamment, dans une même proportion, les bénéfices et les voix à l'assemblée générale.

Ces 100.000 actions de dividende furent réparties comme suit :

57.000 au Comité spécial ;

38.000 à la Tanganyika Concessions Ltd ;

5.000 aux prospecteurs.

Le capital de l'Union Minière est actuellement de 176.400.000 francs, plus 380.000.000 de francs d'obligations, dont 20.000.000 ont été remboursés.

Actuellement, la part d'influence du Comité spécial, qui était de 28,5 p. c. à l'origine, a été portée à 43,08 p. c.

En 1926, le Comité spécial et l'Union Minière ont créé la Société Générale des Forces Hydro-Electriques du Katanga (Sogefor) et l'Union Minière a pris une participation importante dans la Société Générale Métallurgique de Hoboken, chargée de réaliser en Belgique une partie de son programme métallurgique.

Vers 1910, après l'annexion du Congo par la Belgique, l'intérêt du public pour la Colonie amena la constitution de groupes financiers et industriels, se proposant comme but des prospections au Katanga.

« Un acte de concession-type fut arrêté. Il autorisait le concessionnaire, qui s'engageait à dépenser un capital fixé de commun accord, à rechercher les mines pendant deux ans, et à délimiter, durant ce terme, autour des découvertes, un certain nombre de blocs, dont la superficie globale pouvait aller de 200.000 à 900.000 hectares suivant les cas. Une fois ces blocs dénoncés au Comité spécial, l'inventeur avait le droit exclusif d'y continuer ses prospections.

» A l'expiration du premier terme de deux ans, il disposait d'un nouveau terme de même durée pour développer ses recherches dans ses blocs et avait le droit d'y délimiter des gisements à exploiter, jusqu'à concurrence d'une superficie globale de 100.000 hectares, sans que chaque gisement puisse dépasser 10.000 hectares.

» Le Comité s'engageait à concéder sous certaines conditions le droit d'exploiter ces mines jusqu'en 1990 à une ou à des sociétés fondées par les concessionnaires.

» Il accordait, en outre, aux sociétés exploitantes certains droits sur la surface du sol au bénéfice de l'exploitation des mines.

» Les sociétés exploitantes devaient payer au Comité sur le produit brut des mines, une redevance annuelle de 1 p. c. (minimum fr. 0,50 par hectare). Celle-ci était portée à 5 p. c. s'il s'agissait de l'exploitation de métaux précieux ou de diamants et pierres précieuses, et ne pouvait être inférieure à 50 francs par hectare concédé.

» Ces sociétés remettaient en plus au Comité 33 p. c. des actions de toutes catégories. En cas d'augmentation de capital, le Comité recevait de même 33 p. c. de toutes les nouvelles actions créées.

» Les statuts des sociétés devaient obtenir l'approbation préalable du Comité et, à cette fin, contenir les dispositions suivantes :

» a) L'objet de la société sera limité à l'exploitation des mines et aux opérations accessoires, y compris le traitement des minerais sur place ;

» b) Le capital sera suffisant pour assurer l'exploitation de la concession ;

» c) Un délégué du Comité assistera, avec voix con-

sultative, à toutes les réunions du Conseil d'administration, du Collège des Commissaires et de l'Assemblée générale ;

» d) Les concessions ne pourront être aliénées sans l'assentiment du Comité.

» Le Comité se réservait le droit de souscrire 20 p. c. du capital des sociétés d'exploitation.

» Le groupe concessionnaire pouvait céder ses droits de recherche minière et son droit éventuel à la concession des mines à une société de recherches minières constituée *ad hoc*, avec un capital déterminé et jugé suffisant pour assurer l'exécution de la convention. La constitution de la société était subordonnée à l'approbation du Comité, qui se réservait le droit de nommer un délégué au sein du Conseil. »

Nous n'entrerons pas dans le détail des sociétés constituées pour effectuer les recherches minières, d'autant plus que les neuf groupes, réunissant 32 millions de francs, fusionnèrent en une société de recherches et une société d'exploitation, respectivement la **Simkat** et la **Géomines**. Les prospecteurs amenèrent la découverte des minerais et minéraux suivants :

Chalcosine, malachite, cassitérite, assurite, schistes charbonneux, indices d'étain, d'or, de charbon et de diamant.

Suivant les travaux du professeur Fourmarier, ingénieur principal du corps des Mines, les réserves de charbon de la « Géomines » sur la Lukuga seraient énormes et faciles à exploiter.

Enfin, pendant cette période, on a découvert et mis à fruit des gisements de calcaire, servant à la fabrication de ciment et de chaux hydraulique.

Nous avons indiqué, dans un *Bulletin* antérieur, quelle est la législation actuelle au Congo et au Katanga relativement à la prospection et à l'exploitation des mines (1). Nous n'y reviendrons donc pas.

Fin 1925, on comptait au Katanga, comme sociétés exploitantes : l'Union Minière du Haut-Katanga, la Géomines, la Simkat et les Charbonnages de la Luena.

En 1920, le Comité spécial, désireux de remédier à la cherté de la vie, provenant du fait que toutes les denrées alimentaires doivent être importées, entreprit d'organiser la colonisation agricole.

« Pour obtenir des animaux de boucherie à des prix pouvant concurrencer ceux du marché, on est forcé d'aborder les grands plateaux herbeux. Là, sans défrichage coûteux, on établit les ranches dans lesquels le bétail vit en liberté, presque à l'état sauvage, et se nourrit des herbes qui poussent spontanément et s'améliorent lentement au cours de l'exploitation. Il ne peut être question de cultiver le sol pour alimenter et engraisser le bétail, ni de construire des étables pour l'abriter. Le jeune animal, né dans la brousse, suit sa mère en liberté jusqu'au sevrage et est classé ensuite dans un troupeau où il achèvera sa

(1) Cfr. *Bulletins* 1<sup>re</sup> année, vol. I, n° 21, p. 493, et 2<sup>e</sup> année, vol. I, n° 1, p. 14.



croissance. Il faut donc qu'il trouve sur place une nourriture suffisante non seulement pour subsister individuellement, mais encore pour se reproduire favorablement, c'est-à-dire en conservant à sa descendance les qualités qui lui sont propres.

» La superficie des terres nécessaires à l'alimentation d'un troupeau est donc avant tout conditionnée par la valeur du pâturage et par la qualité des animaux.

» Au Katanga, les hauts plateaux des Bianco et des Marungu se prêtent le mieux, pour le moment, à l'élevage du bétail en grand. Grâce à leur altitude dépassant généralement 1.500 mètres, ils sont indemnes de mouches tsé-tsé, tant morsitans que palpalis. Par contre, l'herbage est pauvre et très rare en saison sèche.

» Les régions élevées qui s'étendent au sud du Lomami, entre le Lualaba, à l'est, et le Lubilash, à l'ouest, conviennent également à l'élevage. Elles sont plus riches que les Bianco, mais on y rencontre les palpalis dès que l'on descend des plateaux du nord vers les cours moyen et inférieur des affluents de ces deux grands fleuves.

» Il était logique de s'établir d'abord sur les plateaux où n'existe pas le terrible insecte: ce qui justifie l'établissement des premiers élevages katangais sur le plateau des Bianco atteignant 1.500 mètres et plus au-dessus du niveau de la mer et présentant d'ailleurs cet autre avantage d'être traversé sur une bonne centaine de kilomètres par le chemin de fer de Bukama à Sakania.

» Par contre, on estime qu'il faut, sur les Bianco, de 10 à 30 hectares pour nourrir une tête de gros bétail de poids moyen. Il en est à peu près de même sur les plateaux situés dans le sud du Lomami. En partant de là, nous pouvons dire, jusqu'à plus ample information, qu'il faudra environ 5 à 10 hectares pour nourrir le même animal au Lomami, dans les terres plus basses, plus fertiles, mais plus dangereuses, qui s'étendent approximativement au nord de la route de Bukama à Kanda-Kanda.

» Une autre question, d'une importance essentielle, est à considérer: c'est celle de l'étendue à attribuer aux concessions de terres pour l'élevage. Le facteur rendement est ici déterminant. Il peut seul aider à donner à peu près la mesure de l'élevage-type à préconiser et à favoriser, ou, si l'on veut, quel est l'ordre de grandeur du ranch qui « paiera ».

» D'après le prix de la vie et de toutes choses en ce moment, on peut estimer grosso-modo qu'un ranch, exploité par un colon avec l'aide de sa famille et de quelques bouviers indigènes, doit entretenir un troupeau de 3.000 à 4.000 têtes de bétail, pour l'alimentation desquelles il faut aujourd'hui de 20.000 à 40.000 hectares, suivant la richesse des pâturages.

» Il importe d'ailleurs d'évaluer généreusement la superficie nécessaire à une entreprise, car on ne peut connaître la fertilité de chaque hectare faisant partie d'une concession; il y a toujours des parties plus ou

moins stériles. Mieux vaut être trop large dans l'évaluation que de compromettre, pour vouloir se montrer trop juste, une entreprise qui exige d'importantes immobilisations de capitaux et un travail ardu.

» On estime qu'il faudra pour alimenter le Katanga, où il y a aujourd'hui à peine 20.000 têtes de gros bétail, un cheptel d'environ 300.000 unités. On peut donc se faire une idée de l'immense tâche qui reste à accomplir et de la superficie de terre qu'il faut y consacrer.

» La question de l'élevage ne doit du reste pas être considérée sous le seul aspect de l'intérêt des producteurs et des consommateurs de race blanche. Elle intéresse au premier chef les indigènes eux-mêmes, non seulement ceux qui travaillent dans les mines, mais aussi et surtout ceux qui vivent dans leurs villages. Le déficit de l'alimentation de ces derniers est, d'après les médecins les plus compétents, et notamment les D<sup>rs</sup> Rodlain et Mouchet, une des grandes causes de la dépopulation du centre de l'Afrique et de l'avitilissement de la race nègre. L'élevage, dont le but n'est pas uniquement de produire de la viande, mais encore de la produire à bon marché, doit mettre à la portée de tous cet aliment primordial dans la subsistance de l'organisme humain.

» Il faut donc prévoir l'octroi de nombreuses et grandes concessions de terres pour l'élevage. Comme elles sortent de la mesure ordinaire des opérations de ce genre, le Comité les a soumises à des règles spéciales dont le but est d'arriver à ne céder la terre qu'à ceux qui la mettent effectivement en valeur. Ces concessions sont accordées par le Comité conformément à un contrat-type qui contient toujours les conditions de principe suivantes :

» 1° L'apport d'un capital dont le montant, déterminé d'après l'importance de la concession, est suffisant pour peupler celle-ci d'un bon bétail;

» 2° L'occupation préalable de la concession durant cinq ans à titre de location. Au cours de ce terme, le concessionnaire doit **importer et établir** sur le terrain des troupeaux de **bétail d'élevage**, dans une mesure fixée par rapport à la superficie concédée: soit une tête de bétail par 10 à 15 hectares, suivant les cas. Et, seuls entrent en ligne de compte les troupeaux qui comprennent 80 p. c. de femelles en âge de reproduction;

» 3° Le maintien par le concessionnaire, devenu propriétaire, de ses troupeaux au nombre convenu durant dix années, sous peine de résolution de la vente, pour les terres inoccupées, à raison de 10 hectares par tête de bétail manquant;

» 4° L'interdiction pendant ces dix années d'aliéner, **d'hypothéquer ou de louer les terres, sauf accord préalable** avec le Comité;

» 5° La rétrocession éventuelle au Comité de toutes les terres qui deviennent nécessaires pour les travaux publics ou la création de villes, contre remboursement de la valeur des constructions, des plantations ou des impenses à dire d'expert;

» 6° La progression du prix unitaire des terrains qui

PASSIF.

<i>Dette du Comité envers lui-même :</i>		
Capital .....	fr. 1.800.000,—	
Bénéfices investis .....	51.224.316,60	
	53.024.316,60	
Fonds de prévision .....	6.022.902,19	59.047.218,79
<i>Dette du Comité envers des tiers :</i>		
Congo belge. Con- vention du 25 juin 1903 ..	4.035.885,26	
Créditeurs divers .....	722.259,10	
Versements restant à faire sur titres en portefeuille .....	10.111.200,—	14.869.344,36
<i>Profits et pertes :</i>		
Solde .....	47.587.186,99	
Total...fr.	121.503.750,14	

LA DETTE PUBLIQUE EN BELGIQUE.

On trouvera ci-après un tableau qui donnera une impression nette de la hausse des fonds d'Etat belges depuis la stabilisation. Cette plus-value, dont profitent directement les porteurs, était déjà indiquée par les indices de la Bourse publiés par le *Moniteur des Intérêts Matériels* et que le présent *Bulletin* publie régulièrement (1).

(1) Cfr. *Bulletin* du 15 octobre 1927, vol. III; n° 2, p. 32.

DETTE PUBLIQUE.

Comparaison entre les montants des dettes intérieures et extérieures, d'après les cours cotés en Bourse de Bruxelles au 26 octobre 1926 (époque de la stabilisation) et au 25 octobre 1927.  
Situation au 30 septembre 1927.

	Evaluation au cours du		Augmentations	
	26 octobre 1926	25 octobre 1927	en devises	en francs (devises évaluées aux cours de stabilisation).
<b>DETTE INTÉRIEURE.</b>				
a) Consolidée :				
Dettes 2 ½ p. c. ....	88.000.000	106.000.000	—	18.000.000
Dettes 3 p. c., 1 <sup>re</sup> série .....	—	—	—	—
Dettes 3 p. c., 2 <sup>me</sup> série .....	1.633.000.000	2.000.000.000	—	367.000.000
Dettes 3 p. c., 3 <sup>me</sup> série .....	—	—	—	—
Dettes 3 p. c., servitudes militaires .....	—	—	—	—
Dettes 5 p. c. de Restauration Nationale de 1919 ..	1.023.000.000	1.306.000.000	—	283.000.000
Dettes 5 p. c. à prime de 1920 (jusqu'à 1995) ..	1.533.000.000	1.959.000.000	—	426.000.000
Dettes 6 p. c. de Consolidation de 1921 .....	1.469.000.000	1.880.000.000	—	411.000.000
Titres nominatifs d'indemnités pour dom- mages de guerre .....	—	—	—	—
Obligations 5 p. c. à 30 ans délivrées en échange des titres nominatifs pour dommages de guerre .....	720.000.000	900.000.000	—	180.000.000
Actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges .....	5.044.000.000	5.557.000.000	—	513.000.000
Annuité pour rachat de chemins de fer (capi- talisation) .....	—	—	—	—
Annuité à payer au Crédit Communal (capi- talisation) .....	—	—	—	—
Service de l'emprunt Crédit Communal 6 p. c. de 300 millions de francs .....	—	—	—	—
Lloyd Royal Belge (obligations à 4 et 6 p. c.) ..	70.000.000	81.000.000	—	11.000.000
Emprunt 4 p. c. à lots des Régions dévastées de 1921 .....	565.000.000	686.000.000	—	121.000.000
Emprunt 5 p. c. à lots des Régions dévastées de 1922 .....	660.000.000	804.000.000	—	144.000.000
Emprunt 5 p. c. à lots des Régions dévastées de 1923 .....	660.000.000	820.000.000	—	160.000.000
Emprunt 6 p. c. de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants .....	1.646.000.000	1.903.000.000	—	257.000.000
2 <sup>me</sup> emprunt 6 p. c. de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants .....	—	—	—	—
3 <sup>me</sup> emprunt 6 p. c. de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants .....	—	—	—	—
b) Flottante :				
Bons du Trésor spéciaux remboursables par trimestrialités .....	—	—	—	—
Bons du Trésor en francs belges : décembre 1928-juillet 1931 .....	—	—	—	—
Bons 5 p. c. à 5 ans délivrés en échange de Bons de caisse Interprovinciaux .....	518.000.000	641.000.000	—	123.000.000
Bons décennaux de 1922 (jusqu'à 1932) .....	608.000.000	752.000.000	—	144.000.000
Bons décennaux pour le retrait des marks à Eupen-Malmédy .....	—	—	—	—
Avances de la Banque Nationale de Belgique (retrait des marks) .....	—	—	—	—
	16.237.000.000	19.395.000.000	—	3.158.000.000 1)

	Evaluation au cours du		Augmentations	
	26 octobre 1926	25 octobre 1927	en devises	en francs (devises évaluées aux cours de stabilisation)
<b>DETTE EXTÉRIEURE.</b>				
a) Consolidée :				
Dettes 3 p. c., 4 <sup>me</sup> série (jusqu'à 1939) . . . . .	£ 4.740.000	£ 5.386.000	£ 646.000	113.000.000
Emprunt 7 1/2 p. c. de 50.000.000 \$ (1-6-1945) . . .	\$ 38.790.000	\$ 41.040.000	\$ 2.250.000	81.000.000
Emprunt 8 p. c. de 30.000.000 \$ (1-2-1941) . . . . .	\$ 21.667.000	\$ 22.275.000	\$ 608.000	22.000.000
Emprunt 6 1/2 p. c. de 50.000.000 \$ (1-9-1949) . . .	\$ 24.672.000	\$ 28.468.000	\$ 3.796.000	136.000.000
Emprunt 6 p. c. de 50.000.000 de \$ (1-1-1955) . . .	\$ 38.200.000	\$ 45.020.000	\$ 6.820.000	245.000.000
Emprunt 7 p. c. de 50.000.000 \$ (1-6-1955) . . . . .	\$ 46.426.000	\$ 52.657.000	\$ 6.231.000	224.000.000
Dettes contractées pendant la guerre envers le Gouvernement des Etats-Unis . . . . .	—	—	—	—
Dettes contractées après l'armistice envers le Gouvernement des Etats-Unis . . . . .	—	—	—	—
Emprunt 6 1/2 p. c. de 400.000.000 de fr. fr. (1-8-1943) . . . . .	fr.fr. 304.000.000	fr.fr. 388.000.000	fr.fr. 84.000.000	118.000.000
Frais d'internement en Hollande des troupes belges . . . . .	—	—	—	—
Crédits anglais de Reconstruction Nationale . . . . .	—	—	—	—
	\$ 48.000.000	\$ 52.500.000	\$ 4.500.000	162.000.000
	£ 8.160.000	£ 8.925.000	£ 765.000	134.000.000
Emprunt 7 p. c. de stabilisation de 1926 . . . . .	fr. s. 30.720.000	fr. s. 33.600.000	fr. s. 2.880.000	20.000.000
	Kr. 8.640.000	Kr. 9.450.000	Kr. 810.000	8.000.000
b) Flottante . . . . .	—	—	—	—
Total de 1) et 2) . . . . .				1.263.000.000 2)
				4.421.000.000

#### LE FONDS D'AMORTISSEMENT

##### DE LA DETTE PUBLIQUE

Le Fonds d'amortissement de la dette publique a publié sa situation trimestrielle, résumant les opérations effectuées en quinze mois :

##### Opérations en deniers.

##### RECETTES.

Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée . . . . .	fr. 45.447.929,53
Dotation du 6 1/2 p. c. américain à affecter à la constitution d'une réserve productive (art. 16 de la loi du 24 juillet 1927) . . . . .	23.346.375,—
Dotation extraordinaire (art. 4 de la loi du 7 juin 1926) . . . . .	375.000.000,—
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles domaniaux . . . . .	8.105.211,64
Contributions volontaires en espèces . . . . .	532.528,75
Intérêts et coupons encaissés . . . . .	1.369.007,92
Produits versés à la réserve sur placements en devises . . . . .	33.940,31
Produit net de la réserve du 6 1/2 p. c. américain . . . . .	103.650,58
Réalisation du portefeuille . . . . .	51.729.763,41
Fonds déposés à terme par la Société Nationale des Chemins de fer belges . . . . .	3.000.000,—

Recettes du 3<sup>e</sup> trimestre de 1927 . . . . . fr. 508.668.407,96  
Solde disponible au 30 juin 1927 . . . . . 113.689.635,36

Total . . . . . fr. 622.358.043,32

#### DEPENSES.

Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement . . . . .	fr. 69.198.024,28
Remboursement de bons du Trésor . . . . .	320.145.778,79
Remboursement de la dette de l'Etat envers la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. (Convention du 19 novembre 1926) . . . . .	63.000.000,—
Coût de titres acquis en vertu de l'article 11 (2 <sup>e</sup> alinéa) de la loi du 23 juillet 1926 . . . . .	28.584.005,71
Versement à la Société Nationale des Chemins de fer belges effectué à valoir sur le dixième du produit du placement contre espèces d'actions privilégiées de la société, au titre de son fonds de roulement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926) . . . . .	75.000.000,—
Frais généraux . . . . .	58.802,43
Frais relatifs aux tirages au sort des bons du Trésor 5 p. c. 1926 . . . . .	2.437,80
Frais relatifs à l'échange des bons du Trésor non estampillés contre actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges . . . . .	240.360,55
Différence de change sur portefeuille de devises au 30 septembre 1927 . . . . .	166.416,89

Total . . . . . fr. 556.395.826,45

<i>Solde disponible au 30 sept. 1927</i> .fr.	<b>65.962.216,87</b>
Ce solde se décompose comme suit:	
Caisse et Banque Nationale de Belgique . . . . . fr.	33.446.918,36
Avoir en compte chèques postaux . . . . .	26.296,23
Avoirs en devises étrangères . . . . .	9.038.976,65
Réserve de l'emprunt 6 1/2 p. c. américain . . . . .	23.450.025,58
<b>Total</b> . fr.	<b>65,962.216,87</b>

### Opérations en titres.

#### *Amortissement de la dette consolidée :*

Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement du 1 <sup>er</sup> juill. au 30 sept. 1927 (1) .fr.	95.405.224,—
Capital nominal des obligations de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants pour la Réparation des Dommages de guerre, rachetées à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. (Convention du 19 novembre 1926.) . . . . .	63.000.000,—
<b>Fr.</b>	<b>158.405.224,—</b>

#### *Amortissement de la dette flottante :*

Montant des bons du Trésor remboursés du 1 <sup>er</sup> juill. au 30 sept. 1927 .fr.	320.145.778,79
---	----------------

#### *Conversion de la dette flottante :*

Montant des bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'au 30 septembre 1927 . .fr.	4.151.396.000,—
--	-----------------

#### *Actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges :*

Capital des titres remis au Fonds d'amortissement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926) . . . . . fr.	10.000.000.000,—
--	------------------

(1) Au 30 septembre 1927, il restait à rembourser par le Fonds d'amortissement au Trésor, qui avait fait l'avance des devises déjà utilisées, une somme de fr. 15.383.379,37 et à la Banque Nationale de Belgique, pour couverture d'achats en 3 p. c. 4<sup>e</sup> série, une somme de fr. 6.968.822,85; ensemble, fr. 22.352.202,22.

Comme les remboursements du Fonds d'amortissement au Trésor pendant le trimestre comportent une somme de fr. 10.389.415,98, due sur des trimestres précédents, le montant net en deniers correspondant aux 95.405.224 francs en titres amortis est de fr. 81.160.810,52.

Capital nominal des titres:	
a) Emis contre espèces . . . . .	808.921.500,—
b) Echangés contre des bons du Trésor non estampillés . . . . .	4.151.396.000,—
c) A échanger contre des bons du Trésor non estampillés (provision) . . . . .	20.350.000,—
<b>Total</b>	<b>4.980.667.500,—</b>

Solde disponible au 30 sept. 1927 .fr. 5.019.332.500,—

#### *Portefeuille de titres au 30 septembre 1927 :*

Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 <sup>e</sup> alinéa, de la loi du 23 juillet 1926 . . . . . fr.	30.668.800,—
Valeurs provenant de contributions volontaires (montant nominal) . . . . .	235.200,—
<b>Fr.</b>	<b>30.904.000,—</b>

### Résumé des opérations du Fonds d'amortissement du 1<sup>er</sup> juillet 1926 au 30 septembre 1927.

Le *Moniteur* du 3 août 1927 a publié une récapitulation des opérations faites par le Fonds d'amortissement de la dette publique pendant sa première année d'activité, soit jusqu'au 30 juin 1927. La présente note, qui est un résumé fait dans le même cadre général, prolonge ces calculs jusqu'au 30 septembre 1927.

### RECETTES.

#### I. — *Ressources ordinaires :*

Dotations d'amortissement des dettes consolidées . . . . . fr.	270.663.974,35
Dotation du 6 1/2 p. c. américain à affecter à la constitution d'une réserve productive . . . . .	23.346.375,—

#### II. — *Ressources spéciales :*

Aliénations extraordinaires d'immeubles domaniaux . . . . . fr.	13.885.256,13
Contributions volontaires . . . . .	3.746.833,76
Dotation extraordinaire . . . . .	1.975.000.000,—
Placement contre espèces de 808 millions en valeur nominale d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges, produit net . . . . .	777.453.532,39

#### III. — *Opérations de trésorerie :*

Fonds déposés à terme par la Société Nationale des Chemins de fer belges . . . . .	3.000.000,—
Produit net de la réserve du 6 1/2 % américain . . . . .	103.650,58
Produit des opérations et placements provisoires . . . . .	8.144.250,56

**Total des recettes** . fr. **3.075.343.872,77**

ou 1927) doit indiquer la valeur réelle en francs stabilisés des marchandises en magasin, fin 1926 ou 1927;

2° Cette plus-value ne peut être l'objet d'aucun prélèvement direct ou indirect au profit des actionnaires, des membres du Conseil d'administration ou du personnel.

§ 3. — Il peut arriver que l'inventaire des approvisionnements (matières brutes ou en fabrication, produits fabriqués) régulièrement formé fin 1926 ou 1927 n'accuse pas une plus-value de 50 p. c. sur la partie de l'inventaire dressé au 31 décembre 1925 ou au début de 1926, qui appartient en propre au redevable.

Cette situation résultera notamment du non-remplacement immédiat des objets inventoriés qui ont été réalisés ou livrés. Dans ces éventualités, la valeur de réalisation se retrouve à l'actif parmi les postes caisse, banques, débiteurs ou devises et rien n'empêche d'autoriser l'inscription en exemption de l'impôt, au passif du bilan de 1926 ou de 1927, d'une plus-value égale à 50 p. c. de l'inventaire au 31 décembre 1925.

Bien entendu, les devises devront dans ce cas être intégralement inventoriées en francs à 175 la livre sterling, la déduction de 10 p. c., tolérée jusqu'ici (§ 2, B-3) ne se justifiant plus depuis que notre monnaie est stabilisée.

D'autre part, lorsque l'inventaire de 1926 ou de 1927 ne dépasse guère celui de 1925 par suite de réduction de l'importance des affaires ou parce que les stocks de 1925 étaient plutôt spéculatifs, les contrôleurs devront soumettre le cas à l'appréciation de l'Administration.

§ 4. — Des sociétés dont le bilan arrêté au 30 septembre 1926 accuse un bénéfice important attribué en grande partie à la dévalorisation monétaire, ont créé un fonds de prévision qui a, toutefois, servi de base notamment au calcul des tantièmes des membres du Conseil d'administration.

Ces sociétés demandent à bénéficier de l'exemption fiscale sur le dit fonds de prévision.

La demande doit être rejetée. Certes, le § 9, litt. a), B. 18, porte que la plus-value immunisée sur approvisionnements doit être portée aux bilans clôturés du 30 juin 1926 au 30 juin 1927; mais l'exemption est subordonnée formellement à la condition que cette plus-value apparaisse expressément au bilan, qu'elle reste intacte dans le patrimoine social et ne subisse aucun prélèvement quelconque: les mesures prises ont, en effet, pour but principal de renforcer la situation économique des entreprises.

Ces conditions n'étant pas remplies et le bilan du 30 septembre 1926 ne pouvant pas être redressé, il ne resté à la société qu'à créer, dans son bilan au 31 septembre 1927, une plus-value sur approvisionnements calculée sur la base de son inventaire au 30 septembre 1925; cette plus-value sera exempte de l'impôt.

L'inscription de la plus-value au bilan de 1927 est de droit en cette circonstance et il suffit que le redevable en avise le contrôleur du ressort.

§ 5. — Aux termes du § 24, B. 21, le prix de revient nouveau de l'outillage acquis avant le 1<sup>er</sup> juillet 1926,

doit apparaître dans le plus prochain bilan ou au plus tard dans celui qui concerne l'exercice social clôturé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1927.

Les mesures prises ayant pour but de renforcer la situation économique de l'industrie et d'augmenter les forces productives de la nation, il importe que la réévaluation soit retardée le moins longtemps possible. Or, il s'écoule d'habitude un certain nombre de mois entre la date de clôture d'un exercice social et l'approbation du bilan; il a paru utile, dès lors, de permettre à tout redevable qui n'avait pas encore arrêté définitivement son bilan au moment de la publication (16 juillet 1927) des dispositions nouvelles, d'y faire apparaître la réévaluation; c'est pourquoi les dispositions nouvelles peuvent trouver leur application dans tout bilan, même s'il se rapporte à un exercice clôturé avant le 16 juillet 1927, à la condition cependant que le bilan réponde aux conditions expressément stipulées: inventaire spécial, rubriques prévues et absence de prélèvements sur les sommes affectées aux amortissements.

Un bilan se rapportant à un exercice clôturé fût-ce le 30 juin 1927, peut donc parfaitement être dressé conformément aux dispositions nouvelles; l'amortissement sur prix de revient nouveau en exemption des impôts sur les revenus ne pourra porter que sur les éléments d'actif réévalués qui se sont dépréciés à partir de l'exercice social auquel se rapporte le bilan qui enregistre régulièrement la réévaluation.

§ 6. — Les dispositions concernant l'amortissement, d'après un prix de revient nouveau, de l'outillage acquis avant la stabilisation monétaire, prévoient entre autres la remise, au contrôleur des contributions, d'un inventaire, dressé en double expédition, indiquant notamment la valeur de l'outillage à réévaluer au moment soit de la clôture du bilan qui contient la réévaluation, soit au plus tard à la date du 31 août 1927 (§ 18, B. 21).

Des redevables ont inféré de ce texte que l'inventaire doit être remis au contrôleur au plus tard le 31 août 1927. Il n'en est rien; la date du 31 août 1927 est la date extrême de réévaluation, c'est-à-dire que les valeurs à porter à l'inventaire sont celles à attribuer à ce moment; quant à la remise de l'inventaire, elle se fera en même temps que le dépôt de la déclaration et des autres documents (bilan, compte de profits et pertes, rapports, etc.) relatifs au bilan qui contient la réévaluation.

L'industriel qui clôture son bilan au 31 décembre 1927 joindra donc cet inventaire aux documents remis en vue de la taxation des bénéfices portés à ce bilan, mais il portera à l'inventaire la valeur que l'outillage réévalué avait à la date du 31 août 1927.

§ 7. — L'inventaire de l'outillage et des bâtiments industriels y assimilés ne doit pas être dressé avec un souci d'énumération méticuleuse; non seulement les objets sans valeur appréciable doivent être groupés sous la rubrique « Objets divers », avec attribution d'une valeur en chiffres ronds, fixée approximativement et de bonne foi, mais il convient d'inventorier l'outil-

lage important par rubrique, en s'inspirant d'une méthode plutôt synthétique. L'Administration désire que la réévaluation se fasse avec un minimum de frais et les travaux déjà entrepris à cette fin par des firmes relativement importantes, montrent qu'avec de la bonne volonté les opérations de réévaluation peuvent être menées rondement et sans dépenses spéciales.

L'Administration est disposée d'ailleurs à examiner avec bienveillance toute proposition que feraient les groupements en vue d'adopter des méthodes d'inventorier ou d'évaluer aussi simples que possible.

§ 8. — L'outillage dont l'amortissement d'après un prix de revient nouveau est admis, comprend non seulement les machines et appareils utilisés dans l'industrie, ainsi que les bâtiments industriels sujets à prompt détérioration, mais également l'outillage et les objets utilisés dans les entreprises commerciales et qui, soit par un usage intensif, soit sous l'influence des modes ou coutumes, sont exposés à une usure relativement rapide ou à des remplacements plus ou moins fréquents.

Tel pourra être notamment le cas pour le petit outillage mécanique, le matériel d'étalage, le rayonnage, les accessoires divers, le mobilier d'atelier. Les solutions à adopter en l'espèce pourront être envisagées avec largeur de vues si le redevable a soin, de son côté, de faire preuve de mesure.

Il va de soi que lorsqu'un élément d'outillage réévalué est vendu, la plus-value qui en résulte ne doit pas être taxée dans la mesure où le prix de réalisation est affecté au rachat d'un outillage nouveau. En cas de non-emploi total ou partiel du produit de la vente, le solde des opérations sociales en sera d'ailleurs dûment influencé.

§ 9. — Le § 10, 3<sup>e</sup>, B. 18 et le § 17, dernier alinéa, B. 21, stipulent que la plus-value sur approvisionnements ne sera immunisée de l'impôt que dans la mesure où ces approvisionnements appartiennent en **propre** au redevable; les exemples donnés au § 11, B. 18, montrent qu'à cette fin il convient de faire la balance entre les dettes envers les tiers et les éléments d'actif **liquides** (caisse, banques, créances).

Il a été demandé si le portefeuille doit être compris parmi ces éléments d'actif liquides. La réponse est affirmative.

La partie des **approvisionnements** qui appartiennent en propre au redevable doit être déterminée d'après la situation accusée par le bilan ou les comptes arrêtés fin 1925 ou dans les premiers mois de 1926.

Quant à l'**outillage**, la partie qui appartient en propre à l'intéressé sera fixée eu égard aux éléments compris dans le bilan faisant mention du prix de revient nouveau.

§ 10. — Une société en nom collectif s'est transfor-

mée en société anonyme au 30 juin 1926; l'opération a consisté exclusivement dans un changement de forme juridique de l'entreprise et l'organisme nouveau continue son activité par les mêmes moyens d'action et sans apport nouveau.

C'est donc en réalité la même entreprise qui continue.

Cette société anonyme est admise à insérer dans son premier bilan au 30 juin 1927, en exemption de l'impôt, une réserve de plus-value sur approvisionnements basée sur l'inventaire de la société en nom collectif arrêté au 30 juin 1925.

§ 11. — Des sociétés belges possédant en portefeuille la presque totalité des actions d'une filiale étrangère, ont demandé si la réévaluation de leur actif est possible en exemption de l'impôt.

La réponse est affirmative en ce sens qu'elles peuvent créer à l'actif une plus-value contrebalancée au passif par une réserve de même import, ce conformément à la procédure autorisée par l'Administration depuis 1920.

Toutefois, l'amortissement de cette plus-value ne peut pas se faire en exemption de l'impôt; la société belge ne possède en effet qu'un portefeuille et elle n'enregistre que les dividendes payés par la filiale, à l'exclusion des réserves et fonds de provision; ceux-ci étant maintenus dans le patrimoine de la société étrangère, échappent à tout impôt en Belgique et doivent permettre le maintien à leur valeur-or d'éléments d'actif situés à l'étranger et appartenant à un être juridique étranger.

21 octobre 1927.

Le Ministre,  
M. HOUTART.

## LE CHEMIN DE FER DU BAS-CONGO AU KATANGA.

Les terrassements de la ligne du Bas-Congo au Katanga — prolongeant la ligne du Cap au Congo — qui sont exécutés sur une longueur de 1,122 kilomètres de Bukama à Port-Francqui, sur le Kasai, sont actuellement terminés. Il reste à poser actuellement 100 kilomètres de ligne et l'ouverture de la ligne aura lieu, officiellement, en juin ou juillet prochain. A l'extrémité méridionale, le nouveau chemin de fer est exploité de Bukama à la Bushimaie, sur une longueur de 486 kilomètres et l'exploitation se fera bientôt jusqu'à Kulu, au kilomètre 565.

Sur la section septentrionale, la ligne est exploitée de Port-Francqui à Kuda (212 kilomètres).

La section portugaise du Benguela Railway atteindra la frontière belge en juin prochain et le travail commencera alors en Belgique pour en opérer la jonction à Tshilongo avec le chemin de fer du Katanga.

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉTRANGER

### CHRONIQUE DE LA CONCENTRATION.

#### Entente dans le commerce de la viande frigorifiée.

Une conférence qui s'est tenue récemment entre les sociétés exportatrices de viande de l'Argentine avait pour but de mettre fin aux différends qui les divisaient depuis longtemps.

Le rétablissement du système allouant à chaque expéditeur une quote-part au chargement des navires était vivement souhaité. Il a été décidé.

Les sociétés intéressées sont les suivantes :

Vestey and C<sup>o</sup> ;  
Armour and C<sup>o</sup> ;  
Swift and C<sup>o</sup> ;  
Smithfield and Argentine Meat ;  
Wilson and C<sup>o</sup> ;  
Sansinena Company ;  
English and Dutch Meat ;  
River Plate and Continental Meat.

Plusieurs d'entre elles opèrent en Belgique, soit directement, soit par l'intermédiaire de filiales constituées en sociétés anonymes belges.

#### Un cartel des filatures de lin.

Des négociations en vue d'un cartel sont ouvertes entre les filatures de lin de Belgique, Tchécoslovaquie, Allemagne et France. Le nouvel organisme aurait pour objet principal la stabilisation des prix.

#### La rationalisation de l'industrie des wagons en Allemagne (1).

On sait qu'en Allemagne l'on cherche à rationaliser l'industrie de la construction des wagons, afin de lutter contre la surproduction dont elle souffre depuis la fin de la guerre. Il serait question de constituer trois groupés, plusieurs entreprisés rhénanes, du Centre ou du Sud du pays se trouvant réunies en sociétés anonymes qui se borneraient à la fabrication de certains types déterminés.

La situation de l'industrie allemande des wagons s'est quelque peu améliorée au cours des derniers mois, grâce aux commandes passées par l'Etat en vertu de la convention intervenue entre l'administration des chemins de fer du Reich et la Deutsche Waggonbau-Vereinigung. Toutefois, l'activité des usines ne dépassé pas 50 p. c. de leur capacité de rendement.

Cette information est à rapprocher de l'article publié dans le *Bulletin Commercial* du 24 octobre 1927, par M. F. Hautain, gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique, attirant la très sérieuse attention des milieux industriels sur la crise de suroutillage

(1) Cfr. *Bulletin* n° 2, vol. III, 2<sup>e</sup> année, p. 40.

que traverse l'industrie belge de la construction de matériel roulant.

#### Entente internationale dans le commerce des bicyclettes.

Les associations de Suisse, Belgique, Allemagne, Angleterre et Hollande du commerce de gros des pièces détachées pour bicyclettes ont décidé, au cours d'une réunion à Francfort-s/Mein, d'instaurer un comité international destiné à défendre les intérêts du commerce de gros des bicyclettes et pièces détachées.

#### Rationalisation du trafic des remorqueurs sur le Rhin (1).

Des pourparlers sont en cours en vue de concentrer le trafic des remorqueurs sur le Rhin. Aux négociations prennent part les armements des pays riverains du fleuve, c'est-à-dire l'Allemagne, la Hollande, la France et la Suisse.

#### Un nouveau trust des colorants en Allemagne.

Un nouveau trust des colorants serait en voie de formation en Allemagne. Il est admis, dans certains milieux, que l'I. G. Farbenindustrie A. G. serait intéressée financièrement dans ce groupement, qui ne lui est nullement opposé ; toutefois, il paraît peu probable que des dispositions aient déjà été prises dans ce sens.

La **Heyl-Beringen Farbenfabriken A. G.** a récemment porté son capital de 5,5 à 6,5 millions de marks, dans un but de fusion. M. August Beringen ayant cédé à la firme **Gutbrot** (Francfort-sur-Mein) les intérêts qu'il possédait dans l'entreprise, celle-ci a fondé à Francfort un département de vente, au capital de 20 millions de marks, en vue d'exploiter dans une large mesure les marchés de l'Allemagne méridionale et du Sud de l'Europe.

La coopération établie entre les groupes Heyl-Beringen et Gutbrot marque un premier pas vers la concentration des grosses firmes allemandes de colorants indépendantes du trust. Selon la *Deutsche Bergwerks Zeitung*, le nouveau groupement réunirait un capital de 15 à 20 millions de marks et porterait le nom de **Deutsche Farbwerke A. G.** En feront notamment partie, outre les firmes déjà mentionnées : **Sigle & Co** (Stuttgart), **Rasquin** (Cologne), **Vossen** (Aix) et **Schröder & Tadelmann** (Niederlahnstein).

Il semble bien que les négociations entreprises doivent aboutir dans un délai assez rapproché.

#### Un cartel du kaolin en Europe centrale.

Les **West-Böhmische Kaolin u. Schamottewerke** ont pris l'initiative d'un mouvement en faveur de la constitution d'un cartel du kaolin en Europe centrale. Cette société, que des relations étroites unissent aux **Scha-**

(1) Cfr. *Bulletin* n° 1, vol. II, 2<sup>e</sup> année, p. 14.

**mottewerke** de Rakonitz, vient d'acquérir la majorité des actions des **Tonwerke** de Schattau, près Znaim, et s'efforce d'attirer à elle la **Kaolin A. G.** de Zettlitz. Deux entreprises situées à la frontière bavaroise viendront se joindre au groupe, ultérieurement.

#### L'accord international entre les producteurs de nitrate (1).

Selon *The Financial Times*, la renaissance de l'industrie chilienne du nitrate tend à précipiter la formation, en Europe, d'un cartel du nitrate synthétique.

Des négociations se poursuivent, de façon satisfaisante, entre l'**I. G. Farbenindustrie A. G.**, le groupe français **Kuhlmann** et les **Imperial Chemical Industries**.

L'accord entre les groupes anglais et allemand serait signé avant la fin de l'année.

L'**I. G. Farbenindustrie** serait désireuse d'un accord avec les autres producteurs plus faibles afin d'établir une répartition des ventes qui supprimerait une concurrence préjudiciable.

On escompte une vive concurrence entre les producteurs de nitrate synthétique et ceux de nitrate du Chili.

#### Vers un trust allemand de la potasse.

A plusieurs reprises, on a déjà parlé en Allemagne de la formation d'un trust de la potasse englobant toutes les entreprises, et de vives controverses se sont élevées à ce sujet. C'est qu'en effet l'attitude prise à l'égard de ce projet par les grands consortiums est fort différente selon les cas.

On cite parmi les partisans du trust les consortiums **Burbach** et **Wintershall** (2), qui entretiennent, comme on le sait, des relations étroites. **Wintershall** représente, à l'heure actuelle, 392,42 p. m., **Burbach**, 173,97 p. m. de la production du Kalisyndikat. Le troisième grand consortium, **Aschersleben**, dispose de 238,30 p. m. Au total, les trois grands consortiums précités détiennent plus de 80 p. c. du total, exactement 805,69 p. m. La position prise par **Aschersleben**, auprès duquel se tient la **Discontogesellschaft**, est assez imprécise.

Les 194 p. m. restants sont répartis entre les entreprises suivantes: **Prenssag**, 58,51; **Neustassfurt-Friedrichshall**, 45,07; **Anhaltische Salzwerke**, 34,86; **Deutsche Solvay Werke**, 25,17; **Hohenfels**, 21,69; **Hallesche Kaliwerke**, 7,72.

A l'heure présente, on se préoccupe seulement d'établir une liaison plus étroite encore entre les producteurs du trust, et par dessus tout d'amener **Aschersleben** à préciser son attitude. Mais dans les articles opposés au projet de trust, on vient de publier un mémoire sur la question, qui fait actuellement quelque bruit.

1° Les partisans du trust donnent en faveur de leur

(1) Cfr. *Bulletin* n° 19, vol. I, 2° année, p. 478.

(2) Cfr. *Bulletin* n° 1, vol. III, 2° année, p. 16.

projet les arguments suivants: possibilité de rationaliser davantage encore la production en réduisant les frais d'exploitation des petites entreprises, obtention d'un prix de vente moins élevé et augmentation de la marge de bénéfices.

Les adversaires du trust ripostent que déjà **Wintershall** a arrêté 56 de ses puits sur 92; **Burbach-Gumpel**, 14 sur 37; **Aschersleben**, 25 sur 47. Les petits consortiums ont concentré leurs exploitations dans une mesure considérable. **Prenssag** a arrêté 6 puits sur 12; **Neustassfurt-Friedrichshall**, 8 sur 12; **Anhalt**, 7 sur 10; **Hohenfels**, 1 sur 5. On paraît arrivé à la limite et, en tous cas, les bénéfices escomptés d'une nouvelle concentration seraient fort peu considérables;

2° Les partisans du trust font valoir que par ce moyen il sera possible de spécialiser davantage les entreprises restées en activité. Les adversaires répondent que là encore on est arrivé à la limite et qu'il faut tenir compte de la composition des matières premières naturelles. De plus, on ne peut pas spécialiser une entreprise exclusivement dans la fabrication des sels pauvres, qui n'offre pas d'intérêt;

3° Le trust, dit-on encore, pourrait entreprendre des expériences d'exploitation et des recherches de laboratoire dont toutes les entreprises profiteraient. Ce sont là, répondent ses adversaires, des tentatives qui peuvent être poursuivies sans qu'il soit besoin de fonder un trust;

4° Le trust pourrait procéder à l'achat en commun de certaines matières nécessaires à l'exploitation. Ses adversaires affirment que les entreprises n'en tireraient aucun bénéfice;

5° Quant aux économies à réaliser sur les frais généraux, du fait de l'unification de la direction générale, ils montrent également que celles-ci ne sauraient être considérables, et qu'on risquerait, au contraire, de superposer un nouvel organisme aux organismes existants.

Tels sont les principaux arguments opposés. En cas de formation du trust, on parle d'un capital de 300 millions de marks (le capital investi dans l'industrie de la potasse est en chiffres ronds de 700 millions de marks).

#### Le cartel international du zinc (1).

Les négociations en vue de la constitution d'un cartel international du zinc ont échoué, les producteurs américains, qui fournissent 50 p. c. de la consommation mondiale, n'ayant pas marqué leur accord quant à la quote-part qui leur était allouée. En conséquence, le projet a été complètement abandonné.

#### Un accord Farbenindustrie-Rhenania-Konheim Vereinigung Chemischer Fabriken A. G.

L'**I. G. Farbenindustrie A. G.** poursuit en ce moment des pourparlers avec la **Rhenania-Konheim Vereinigung Chemischer Fabriken A. G.**, en vue d'obtenir la

(1) Cfr. *Bulletin* n° 20, vol. I, 2° année, p. 507.



vente d'une série de produits chimiques réalisés par cette entreprise.

#### Fusion de banques alsaciennes.

La Banque d'Alsace et de Lorraine se propose d'augmenter prochainement son capital afin de pouvoir réaliser la fusion avec la Banque du Rhin.

### LA COOPERATION DES FACTEURS DE LA PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE CHIMIQUE ANGLAISE.

Sir Alfred Mond, président du groupe **Imperial Chemical Industries**, a exposé au cours d'une interview, la politique de coopération suivie par le trust, politique qui, selon lui, pourra fournir des directives aux autres entreprises. Les buts visés par le programme peuvent se résumer comme suit: établir un contact permanent entre l'administration et le personnel, améliorer la condition de l'ouvrier, élaborer un système d'information.

Afin de faire adopter une politique commune de travail par les diverses usines, un département central du travail, placé sous la direction de M. Henry Mond, directeur exécutif, se consacrera à l'unification de toutes les questions relatives au travail. Ce département sera administré par des spécialistes et assisté d'un comité spécial, chargé d'assurer l'échange de vues indispensable entre ceux qui élaborent les plans et ceux qui les exécutent.

Un des problèmes les plus importants consiste à maintenir un contact étroit entre les dirigeants du trust et ses quelque 40.000 travailleurs. Dans ce but, des conseils du Travail se réuniront périodiquement dans toutes les usines; ils seront de trois espèces différentes et, dans chacun d'eux, l'administration et les ouvriers seront représentés par un nombre égal de membres.

Aux conseils locaux seront traitées toutes les questions intéressant spécialement les travailleurs de l'usine; ceux-ci auront l'occasion de discuter certains problèmes avec la direction locale qui, à son tour, les tiendra au courant du rendement des usines, du programme de production, ainsi que des questions générales concernant l'industrie.

Le Conseil général des usines comprend, dans chaque groupe de sociétés, des membres nommés par les conseils locaux. Ses fonctions sont analogues à celles des conseils locaux, mais les sujets traités ont une portée plus grande et intéressent les ouvriers de tout un groupe d'entreprises.

Enfin, le Conseil central des usines, présidé par sir Alfred Mond lui-même et composé de membres nommés par les conseils généraux, complète le lien établi entre la direction et le personnel.

Par le système des conseils et par une réorganisation judicieuse du personnel, tout sujet de plainte pourra être écarté.

Les ouvriers comptant cinq années de service ou plus jouiront d'avantages spéciaux, tels que paiement à la semaine, nécessité d'un préavis d'un mois en cas de renvoi, etc. En outre, on vise à faire de l'ouvrier un capitaliste et à lui procurer un intérêt financier direct dans les affaires de l'entreprise: il lui est loisible d'acquérir des actions ordinaires **Imperial Chemical Industries** à un prix de 2 s. 6 d. inférieur à la cotation du marché; ceux dont le salaire est égal ou inférieur à 200 livres sterling par an ont droit à une action gratuite pour tout achat de quatre titres, la proportion étant plus réduite pour les autres; de plus, si l'ouvrier meurt avant d'avoir complètement libéré ses actions, la société se charge d'acquitter ses obligations.

Une revue illustrée de 64 pages, traitant toutes les questions susceptibles d'intéresser le personnel, sera publiée mensuellement, dans un but d'information, par les entreprises du trust.

Sir Alfred Mond se déclare partisan de la concentration industrielle: celle-ci permet d'obtenir les meilleurs résultats économiques, par une utilisation plus judicieuse du travail et du capital; en outre, les fusions constituent pour des séries d'industries une garantie contre les fluctuations des marchés et des prix affectant les produits spéciaux; elles ont pour effet de stabiliser les prix et le travail. L'accomplissement d'une paix industrielle ne peut être hâté par les désirs d'amateurs enthousiastes ou de politiciens désabusés: il relève principalement de la compétence de ceux qui détiennent entre leurs mains la responsabilité de la réorganisation industrielle.

### LE RAPPORT SUR L'ACTIVITE DU PORT DE DAR-ES-SALAM (1).

Le port de Dar-es-Salam est situé sur la côte orientale de l'Afrique, dans le territoire sous mandat britannique du Tanganyika, ancienne colonie de l'Est-Africain allemand. Il est relié par une voie de chemin de fer au lac Tanganyika (Kigoma), à proximité des territoires du Ruanda et de l'Urundi. Des voies ferrées en projet ou en construction relieront ce port au lac Victoria (Mwanza), à la colonie de Kenya, notamment à Nairobi, Mombasa, Kilindini et Tanga, par raccordement aux voies existantes. Enfin, on prévoit un embranchement vers la Rhodésie.

Ce port est intéressant au point de vue belge, parce qu'il peut drainer une partie du trafic du Congo belge et que le gouvernement y possède, à bail perpétuel, une zone franche, octroyée par la Convention anglo-belge du 16 mars 1921.

Le port est accessible à des navires d'un tirant d'eau

(1) **Imperial Shipping Committee: Report on the Harbour of Dar-es-Salam.** C. m. d. 2917. His Majesty's Stationery Office. Londres, juillet 1927.

maximum de 28,4 pieds. Son activité repose principalement sur le trafic du Central Tanganyika Railway (Kigoma-Dar-es-Salam). Les chiffres du trafic du port furent les suivants pour les dernières années :

	1923	1924	1925
	(En tonnes.)		
Importation .....	31.416	40.265	69.319
Exportation .....	24.416	41.269	51.659

Dans ces totaux est compris un transit relatif au Congo belge s'élevant à :

7.700    20.500    34.300

Les Allemands avaient construit le chemin de fer comme ligne stratégique et pour drainer une partie du trafic des minerais du Katanga. Au sujet de ce trafic, l'*Imperial Shipping Committee* s'exprime comme suit :

« Il est difficile de dire si ce trafic des minerais katangais continuera indéfiniment. Les exportations des mines du Katanga dépassent la capacité des routes belges existantes vers l'Atlantique, mais une ligne actuellement en construction, de Lobito-Bay vers l'intérieur, atteindra le Katanga d'ici trois ou quatre ans. Il serait donc sage de considérer que les possibilités d'extension du trafic dépendront principalement du développement des côtes belge et anglaise du lac Tanganyika et du territoire du Tanganyika lui-même. »

Il est vrai qu'une note ajoute que le Gouvernement belge semble prévoir une expansion du trafic du Congo, puisqu'il a demandé et obtenu une extension de la zone franche et fait agrandir les quais, ce qui lui coûtera 60.000 livres sterling.

Il est vraisemblable que le trafic fluvial des extrémités Nord et Sud du lac vers la tête de rail se développera : au Nord se trouvent les districts peuplés du Ruanda et de l'Urundi, sous mandat belge. La pointe sud du lac touche à la Rhodésie du Nord, où se développera l'exploitation des minerais.

Mais c'est du développement du territoire du Tanganyika lui-même que la Commission attend les accroissements de trafic les plus importants, et c'est pourquoi elle attribue tant d'importance aux lignes de chemins de fer en projet. Ces lignes peuvent du reste détourner, au profit de Mombasa, une partie du trafic de l'hinterland de Dar-es-Salam.

L'entrée du port est formée par un chenal naturel assez étroit, ne dépassant pas 120 mètres en un point, resserré entre deux bancs submergés de récifs de corail ; une fois ce chenal franchi, les navires se trouvent dans un port bien abrité. Les navires de 500 pieds de long peuvent entrer dans le chenal.

Les navires doivent décharger dans des allèges appartenant à deux compagnies anglaises (East African Lighterage Cy et African Wharfage Cy). Une société hollandaise vient de se créer et on envisage la constitution d'une compagnie allemande.

La Commission impériale ne cache pas les insuffisances et les imperfections actuelles de Dar-es-Salam, et notamment l'étroitesse du chenal, qui devrait être élargi en deux points de son parcours.

Le port manque également de remorqueurs puissants, qui devraient aller réparer à Mombasa. La longueur des quais où se pratique le chargement et le déchargement des allèges est insuffisante.

Le total des frais nécessités par l'aménagement du port de Dar-es-Salam est estimé à 250.000 livres sterling et entraînerait une charge annuelle de 28.000 livres sterling, y compris les frais d'entretien de deux remorqueurs.

La Commission propose de n'effectuer les transformations qu'au fur et à mesure de l'accroissement du trafic de Dar-es-Salam.

## UNE BOURSE DES FONDS PUBLICS

### A LUXEMBOURG.

Le Gouvernement luxembourgeois se propose de fonder à Luxembourg une Bourse des Fonds publics. Dans ce but, il a nommé une Commission chargée d'étudier l'organisation des bourses étrangères.

## LE CREDIT AGRICOLE EN ITALIE.

Un décret-loi du 29 juillet 1927 a réglé la question du crédit agricole en Italie. En voici les dispositions principales, reprises par les *Informations Sociales* du Bureau International du Travail.

Le décret distingue deux sortes de crédit : le crédit d'exploitation (di esercizio) et le crédit d'amélioration (di miglioramento) (art. 1). Le premier sert à assurer la conduite de l'exploitation agricole, ainsi que l'utilisation ou la transformation des produits ; il comprend le crédit pour l'acquisition du cheptel vivant ou mort, les avances sur nantissements constitués par des produits ; les prêts aux instituts et associations de crédit agricole ayant pour but la fourniture d'articles nécessaires à l'agriculture ou l'octroi de crédits à leurs membres (art. 2). Le second est accordé pour permettre les transformations ou plantations nécessaires dans l'entreprise, l'assainissement de terrains, la construction de routes, clôtures, bâtiments, puits ou abreuvoirs, les travaux d'irrigation ou d'électrification et même l'achat de terrains en vue de constituer de petits domaines, de mettre fin à des servitudes, de construire des bâtiments ruraux (art. 3).

Les crédits d'amélioration peuvent être octroyés aux particuliers et aux associations (art. 4). Les prêts consentis dans un but de culture ont la durée d'une année ; ceux qui visent à l'achat de cheptel sont amortissables en cinq années au maximum ; ceux accordés sur nantissement ou aux associations ne prennent fin qu'au moment de la vente des produits remis en gage. Les avances aux associations de crédit agricole ont une durée maximum de six mois ; passé ce délai, la dette

peut être remplacée en totalité ou en partie par des lettres d'échange remises par les membres à titre individuel (art. 5). Les crédits destinés à permettre des améliorations foncières ne sont accordés que sur une garantie hypothécaire ou sur un nantissement offrant des garanties équivalentes; ils sont naturellement à long terme (art. 6).

Les institutions autorisées à consentir des crédits d'exploitation sont les Caisses agraires et les « Monti Frumentari »; le ministère de l'Economie nationale peut aussi étendre cette autorisation aux caisses d'épargne, aux monts-de-piété, aux institutions de crédit, aux consortiums agricoles, à toutes autres organisations agricoles légalement constituées et à l'Œuvre nationale des Combattants. Les institutions autorisées à accorder des crédits d'amélioration sont les instituts de crédit foncier et la Caisse nationale du Travail. D'autres institutions locales peuvent consentir les deux sortes de crédit. La « Banco di Napoli » devra consacrer au crédit agricole une somme d'au moins 100 millions de liras (art. 13 à 17).

Le décret-loi autorise la constitution d'un « Consortium national pour le crédit agricole d'amélioration », auquel pourront participer l'Etat, le « Banco di Napoli », le « Banco di Sicilia », l'Institut de Crédit des Caisses d'épargne et d'autres institutions nationales et locales (art. 18). Ce consortium est autorisé à émettre des titres remboursables dans un délai maximum de cinq années et qui seront cotés en Bourse (art. 19).

Les institutions autorisées à faire des opérations de crédit agricole sont soumises au contrôle du ministère de l'Economie nationale (art. 23).

## LA COMMERCIALISATION

### DE L'AVICULTURE ANGLAISE.

Lors d'une exposition récemment organisée à Londres par le ministère de l'Agriculture, les éleveurs anglais ont marqué un intérêt très vif pour une nouvelle machine à plumer la volaille. Cette machine, qui opère par la rapide révolution d'une espèce de ventilateur qui arrache les plumes par succion et les précipite dans un sac, peut plumer entièrement un poulet en moins d'une minute. Le « finissage » à la main n'exige que peu de temps. On sait combien, en matière de petit élevage, qui prend tant de développement en Belgique, la question de l'économie de main-d'œuvre présente une importance souvent vitale.

### UNE INITIATIVE ANGLAISE EN MATIÈRE

### DE TRANSPORTS DE PRODUITS AGRICOLES.

Une grande firme de laiterie de Londres et le London Midland and Scottish Railway viennent d'inaugurer, de commun accord, une nouvelle manière de

transporter le lait frais qui doit approvisionner la ville de Londres. La compagnie de chemins de fer précitée transporte annuellement 100.000.000 gallons de lait frais et elle organise chaque jour des trains spéciaux pour ce trafic.

Le nouveau procédé consiste à remplacer les fourgons et les cruches par des wagons-citernes en acier contenant des réservoirs en verre d'une capacité de 3.000 gallons et isolés de tout contact avec la température extérieure.

On sait toute l'importance que les Anglais attachent à un ravitaillement en lait pur. Au cours d'un récent congrès agricole, on a formulé des plaintes assez vives contre l'importation des laits conservés étrangers, qui n'auraient pas été préparés avec les précautions requises par la loi anglaise. Ces laits étrangers, vendus bon marché parce que moins purs, feraient une dangereuse concurrence au produit indigène.

## INDICATIONS RELATIVES

### AUX PRODUITS AGRICOLES COLONIAUX.

#### I. — Le marché du tabac africain.

Nous avons signalé récemment (1) l'importance que pourrait présenter pour la Belgique le développement de la culture du tabac au Congo. Les importations annuelles de tabac en Belgique portent sur 20.000 T., pour une valeur de 135.000.000 de francs environ. Les importations de tabac congolais sont nulles.

Au contraire, la Rhodésie et le Kenya ont développé la culture du tabac, grâce en grande partie à la préférence douanière accordée par le Royaume-Uni au tabac cultivé dans l'Empire britannique.

L'année dernière, le Nyassaland, la principale colonie de l'Afrique britannique sous le rapport de la culture du tabac, en a exporté plus de 4.000 tonnes. Cette année, on prévoit que les exportations atteindront le double de cette quantité.

L'immigration se développe en fonction des progrès de la culture du tabac. En neuf mois, la population du Nyassaland, qui est de 40.000 habitants de race blanche, s'est accrue de 3.600 nouveaux colons. Le maintien d'un tel courant n'est possible que si le marché du tabac de l'Afrique orientale peut se développer. Actuellement, on discerne parmi les planteurs une tendance à se grouper en organisations coopératives et à vendre leur tabac par qualité, ou bien de le céder tout-venant comme autrefois, à l'Imperial Tobacco Company. Il en résulte du reste une dépréciation des prix des tabacs de qualité inférieure et une hausse des feuilles claires, recherchées pour la fabrication des cigarettes.

(1) Cfr. *Bulletin* n° 2, vol. III, du 15 octobre 1927, page 37. *Times Trade Supplement*, 22 octobre 1927, page 133.

## II. — La vente des bananes de la Jamaïque(1)

La consommation de bananes ne cesse d'augmenter en Belgique, ainsi qu'on s'en rendra compte par l'examen du tableau ci-dessous. Comme on le verra, les importations proviennent des Indes occidentales anglaises et hollandaises, l'importation de bananes congolaises étant nulle.

### Importation de bananes en Belgique.

	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927 8 prem. mois
(En milliers de francs.)								
Allemagne .....	—	—	—	—	—	26	—	—
Antilles britanniques .....	—	—	—	—	278	554	208	—
Antilles néerlandaises .....	—	—	—	—	1.902	2.498	2.199	3.690
Canaries .....	257	25	—	—	127	—	—	—
Espagne .....	—	49	—	—	—	—	—	—
France .....	147	25	—	—	—	60	227	—
Grande-Bretagne .....	1.589	833	203	—	231	647	8	—
Jamaïque .....	—	1.926	2.271	—	6.412	8.170	18.320	16.548
Pays-Bas .....	39	1.084	615	—	175	1.783	6.032	7.017
Autres pays .....	12	1	110	—	114	35	108	68
	2.044	3.944	3.198	5.240	9.238	13.773	27.102	27.323

Nous avons cru intéressant de donner quelques aperçus sur l'activité des exportateurs de bananes des Antilles, qui contient de précieux enseignements pour les planteurs du Congo.

La Jamaïque est une des possessions britanniques aux Antilles. C'est une compagnie anglo-américaine, l'**United Fruit Cy**, de Boston, qui y possède la plupart des plantations de bananes qui se sont développées depuis cinquante ans. Les intérêts de l'**United Fruit Cy** s'étendent, du reste, à presque tous les pays producteurs de fruits de l'Amérique centrale. Elle possède plus de 100 navires d'un tonnage total de 300.000 tonnes, des docks, des entrepôts, des hôtels, etc.

Elle a absorbé plus de douze compagnies concurrentes, une compagnie de chemin de fer, une compagnie anglaise de navigation.

Elle a organisé dans les pays consommateurs des sociétés filiales qui s'occupent de la livraison des bananes aux Etats-Unis; c'est la **Fruit Dispatch Cy** qui possède des entrepôts et des wagons spéciaux.

En Allemagne, la distribution des bananes à travers le pays est assurée par trois compagnies principales,

situées à Brême, dans le **Fruchthof**: la **Fruchthandels-gesellschaft**, l'**Atlanta Fruit Co** et la **Jamaica Bananen- und Fruchtevertrieb G. m. b. H.**

Brême ravitaille en bananes des Indes occidentales, non seulement l'Allemagne, mais encore les pays scandinaves et baltes, la Suisse, l'Autriche, la Hongrie et le Nord de l'Italie.

Les navires ont une capacité de 6.000 tonnes en général. La **Jamaica Bananen- und Fruchtevertrieb G. m. b. H.** a vingt-cinq succursales en Allemagne et possède cinquante wagons frigorifiques. Elle contrôle 25.000 détaillants et grossistes.

Les producteurs jamaïcains indépendants et des sociétés isolées ont entrepris de faire la concurrence à l'**United Fruit Cy**.

L'**Atlantic Fruit Cy** et la **Tropical Fruit Cy** sont des sociétés américaines. Dans la **Jamaica Fruit and Shipping Cy**, le capital est exclusivement anglais.

La **Jamaica Producers Association Ltd** poursuit une campagne de vente directe des producteurs coopérateurs au public des pays de consommation. Pour y arriver, elle s'est efforcée d'obtenir, pour la campagne actuelle, des contrats portant sur la livraison de 6 millions de régimes.

L'Association compte environ 8.000 producteurs indépendants, mais les colons non adhérents se sont également intéressés au mouvement et il est fort probable que l'on arrivera à une vente de 10.000.000 de régimes.

(1) Cfr. Jacques Crokaert: *La Méditerranée américaine*, Payot, Paris, 1926; *The Bremen Fruit Market*, « U. S. A. Commerce Reports », 26 septembre 1927; *Marketing of Jamaican Fruit*, « Times Trade Supplement », 22-octobre 1927.

L'Association désire établir une ligne de navigation indépendante et abandonner la vente à une compagnie subsidiaire, à créer en Angleterre.

Cependant, le gouverneur de la Colonie préférerait un système différent, par exemple la coopération avec la **Blue Star Line**, ligne anglaise qui approvisionne l'Angleterre en bananes brésiliennes. Le gouvernement britannique, de son côté, accorde à l'**Imperial West Indian Mail Service** une subvention de 50.000 livres sterling à condition, entre autres, de transporter annuellement 20.000 régimes.

Les plans de la **Jamaica Producers Association** visent à contrôler tous les producteurs libres, tant de bananes que de piments, oranges, citrons, café, etc. et à forcer les compagnies de transport et de distribution à passer par son intermédiaire. De son côté, pour renforcer sa propre situation, l'**United Fruit Cy** s'est assuré des options sur de nombreuses plantations.

**DECLARATIONS DE FAILLITE ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDAT PREVENTIF A LA FAILLITE PUBLIEES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».**

Date de publication	Nombre de	
	faillites	concordats homologués
28 octobre 1927.....	11	2
4 novembre 1927.....	14	2
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 4 novembre 1927.....	404	105

**BOURSE DE BRUXELLES**

**MARCHE DU CHANGE.**

La fin du mois — par un phénomène devenu régulier — a amené des offres plus nombreuses de devises.

Le dollar s'est replié entre le 27 octobre et le 4 novembre de 7,1815 à 7,17425. New-York paya à cette dernière date 13,94 dollars pour 100 belgas; à ce niveau, le plus élevé que le belga ait touché sur ce marché, l'écart par rapport au pair monétaire (13,9045) est d'environ 2,55 p. m. Depuis lors, les cours sont restés stationnaires; mais le marché continue de se montrer plus volontiers vendeur qu'acheteur.

Le sterling enregistra un recul parallèle à celui du dollar, corrigé toutefois, partiellement, depuis quarante-huit heures par suite de la propre reprise de cette devise vis-à-vis de New-York; son cours fléchit ici, en huit jours, de 34,97 à 34,93, puis regagna 34,93 3/4.

Le franc français a quitté à Londres le cours extrême de 124,10 et oscille maintenant entre 124,03 et 124,05. Ce relèvement est passé inaperçu sur notre place en raison de la faiblesse de la livre sterling. On cote, en effet, 28,17 environ, comme il y a huit jours.

La fermeté du florin est restée constante à New-York et, par ricochet, sur notre place, où cette devise s'est maintenue, à deux ou trois exceptions près, nettement au delà de 289. Le franc suisse s'est montré moins résistant; il est revenu graduellement de 138,46 à 138,32 1/2.

Le reichsmark, après une avance passagère jusqu'à 171,40, se défend en ce moment, plutôt difficilement, autour de 171,20.

La peseta a de nouveau perdu du terrain; elle valait il y a une dizaine de jours 123. Elle n'a cessé depuis lors de s'effriter et vient de s'inscrire à 122,30.

La lire italienne, toujours remarquablement stable sur le marché de Londres, s'est tenue entre 39,17 1/2 et 39,22 1/2.

Les couronnes suédoise et danoise ont abandonné quelques points durant ces dernières séances. Elles valent respectivement 193,05 et 192,05 au lieu de 193,35

et 192,35. La couronne norvégienne s'est, par contre, relevée de 189 à 189 3/8 à la suite de l'augmentation de 4 1/2 à 5 p. c. du taux d'escompte de la Banque de Norvège.

Nous avons signalé dans notre chronique précédente la réaction qui s'est produite sur le marché des devises à terme. Ce revirement s'est accentué depuis, surtout durant la période d'échéance. Le franc français à trois mois enregistra, au début de novembre, une perte de 5 centièmes de belga; il est revenu autour du pair depuis quarante-huit heures. La livre sterling, pour un terme identique, fit, au même moment, légèrement prime par rapport au comptant. Les opérations « comptant contre terme », réalisées en vue d'élargir les trésoreries, momentanément moins à l'aise, ne furent pas étrangères à ce renchérissement du sterling à terme. C'était la seule ressource de certains, à moins de payer 5 p. c. voire 5 1/2 p. c. pour les prêts « on call », taux que le marché pratiqua couramment cette fin de mois-ci.

Le taux de l'escompte privé vaut nominalement 4 1/8 p. c. Seules les acceptations commerciales à plus ou moins courtes échéances se placent aisément.

Le 8 novembre 1927.

**MARCHE DES TITRES.**

**Comptant.**

La légère reprise esquissée dans le courant de la dernière semaine boursière n'a pas été générale, et, si certains titres ont vu leurs cotations s'améliorer, il en est quantité d'autres dont les cours se retrouvent au 4 novembre en nouvelle baisse par rapport aux prix pratiqués le 20 octobre.

Les chiffres qui suivent et qui portent sur les deux dates ci-dessus sont significatifs et témoignent du malaise qui pèse sur le marché.

Aux **rentes**: le 3 p. c. 2<sup>e</sup> série se répète à 60; Intérieur à primes s'inscrit à 412,50 contre 410; Dommages de guerre 1921 à 161,75 contre 160,50; 1922 à 203,25 contre 201,75; 1923 à 415 contre 414,75, tandis que Kilo-

Moto (ex-coupon de dividende mis en paiement le 3 novembre) réactionne à 689,50 contre 707.

**Aux assurances et banques:** Banque du Congo Belge cote 5610 contre 5520; Banque Nationale de Belgique, 3205 contre 3190; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 1250 contre 1205; Banque Belge pour l'Etranger, 1650 contre 1710; Banque de Bruxelles, 1870 contre 1900; part de réserve Société Générale de Belgique, 26925 contre 28000.

**Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières:** Part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 18125 contre 17525; action privilégiée Hypothécaire Belge-Américaine, 23750 contre 22900; action ordinaire Ezbekieh, 3700 contre 3830.

**Aux chemins de fer et canaux.** Action de capital Africaine de Navigation, 1250 contre 1150; part de fondateur Chemins de fer Réunis, 18950 contre 18525; part de fondateur Congo, 23000 contre 24150; 10<sup>e</sup> action de jouissance Tournai-Jurbise, 4025 contre 4165, action privilégiée Société Nationale des Chemins de fer belges (branche belge) progresse à 563 contre 560.

**Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux:** Action de dividende Bruxellois, 3850 contre 3780; capital Verviétois, 1120 contre 855; jouissance Tramways d'Alexandrie, 250 contre 350; capital Buenos-Ayres, 875 contre 925; 20<sup>e</sup> part de fondateur même société, 3750 contre 3890; 100<sup>e</sup> part de fondat. Rosario, 5500 contre 5600.

**Aux tramways et électricité (Trusts):** Ordinaire Braïla, 4390 contre 4775; privilégiée Electricité et Traction, 5400 contre 5050; 10<sup>e</sup> part de fondat. Entreprises Electriques, 16800 contre 17025; Tientsin, 5560 contre 5110; 10<sup>e</sup> part de fondateur Sofina, 140000 contre 136000; capital Electricité du Littoral, 760 contre 835; fondateur idem, 2900 contre 3010.

**Aux entreprises de gaz et d'électricité:** Dividende Electricité de l'Escaut, 6750 contre 6575; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 13500 contre 13250; dividende Electricité du Canton de Lens, 25100 contre 2760; part sociale Electricité de Rosario, 2700 contre 2825.

**Aux industries métallurgiques:** Capital Ateliers de Familleureux, 925 contre 705; part de fondateur Ateliers Gillet, 2940 contre 2800; Minerva-Motors, 1275 contre 995; Ougrée-Marihaye, 2580 contre 2440; Ateliers de Trazegnies, 1600 contre 1750; Usines Boulonneries de La Louvière, 1410 contre 1530; Usines à Tubes de la Meuse, 3350 contre 3700.

**Aux fours à coke:** Fours (Système Semet-Solvay et Piette), 3460 contre 3230; part de fondateur Fours (Système Lecocq), 7275 contre 7350.

**Aux charbonnages,** en baisse générale: Ordinaire Aiseau-Preisle, 3890 contre 4130; Bonne-Espérance et Batterie, 3300 contre 3500; Centre de Jumet, 4250 contre 4570; part de fondateur Hensies-Pommerœul, 2150 contre 2495; part sociale Hornu et Wasmes, 11675 contre 12500; Levant du Flénu, 5375 contre 5650; Monceau-Fontaine, 9525 contre 10600; Produits au Flénu, 3280 contre 3550; Tamines, 3750 contre 4160.

**Aux zincs, plombs et mines:** Nébida, 775 contre 885; Vieille-Montagne, 3575 contre 3750.

**Aux glaciers:** Auvelais (ex-coup. n° 7, payable par 2,028 francs le 2 novembre 1927), 19000 contre 21975; Charleroi, 4060 contre 4210; Moustier-sur-Sambre (ex-coup. n° 42, payable par 2,000 francs le 2 novembre 1927), 19175 contre 21725.

**Aux industries de la construction:** Privilégiée Ciments d'Egypte, 835 contre 700; privilégiée Produits Réfractaires et Céramiques de Morialmé, 1500 contre 1350; privilégiée Tuileries et Briqueteries du Pottelberg, 3460 contre 3370; dividende même société, 4250 contre 3830; nouvelle Carrières de Montfort, 750 contre 835; Ciments Portland Artificiels de Buda, 900 contre 1005.

**Aux industries textiles et soieries:** Filatures de Dolhain, 2185 contre 1950; part sociale Linière La Liève, 3535 contre 3370; capital Soie, procédé Viscose, 5485 contre 5310; Ensivaloise, 2550 contre 2750; Soie Artificielle de Tubize, 1100 contre 1290; ordinaire idem, 995 contre 1175.

**Aux produits chimiques:** Action ancienne Société Générale Produits Chimiques, 2750 contre 2350; Laeken, 8475 contre 8600; Vedrin, 3700 contre 3985.

**Aux coloniales,** généralement bien orientées: Capital Ciments du Katanga, 4585 contre 4250; privilégiée Katanga, 106000 contre 105000; ordinaire idem, 92500 contre 90000; privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 6752,50 contre 6475; action ancienne Ciments du Congo, 1080, contre 1200.

**Aux valeurs de plantations caoutchoutières:** Telok-Dalam, 3300 contre 3195; part de fondateur Hallet, 8150 contre 8475.

**Aux industries diverses:** 9<sup>e</sup> action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 5190 contre 4720; part de fondateur Innovation, 3675 contre 3500; privilégiée Wagons-Lits, 1835 contre 1510, ordinaire même société, 1910 contre 1730; Matières premières pour la Chapellerie, 9100 contre 9600; part de fondateur Saint-Sauveur, 2890 contre 3000.

**Aux sucreries:** ordinaire Sucrierie et Raffinerie de Roustchouk, 660 contre 600; ordinaire Sucrierie en Roumanie, 5850 contre 6000.

**Aux actions étrangères:** Privilég. Agricole et Industrielle d'Egypte, 3900 contre 3740; part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 142000 contre 138000; part de fondateur Exploitations aux Indes Orientales, 25050 contre 24750; Société Royale Hollandaise Fabrique de Papiers, 3080 contre 2785; Brazilian Traction Light and Power Cy, 7250 contre 7425; part de fondateur Chemins de fer Economiques du Nord, 8050 contre 8550; part de fondateur Forges de Jeumont, 2000 contre 2215.

#### Terme.

Nitrate Railways (ex-bonus) cote 1365 contre 1200; Soengei-Lipoet, 3270 contre 3225; 20<sup>e</sup> part de fondateur Aljustrel, 462 contre 497,50; Brazilian Traction, 7225 contre 7430; capital Buenos-Ayres, 865 contre 925; dividende idem, 822,50 contre 867,50; Kaiping, 576,25 contre 587,50; Mexico Tramways, 830 contre 865; Rand Mines (titre de 25), 632,50 contre 645; Tanganyika, 538 contre 553; privilégiée Soie de Tubize, 1120 contre 1295.

# STATISTIQUES

## MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

### I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1927	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com-pensation	marché
27 octobre	5,—	5,50	6,50	4,—	4,375	1,50	2,—
28 »	5,—	5,50	6,50	4,—	4,375	2,—	2,25
29 »	5,—	5,50	6,50	4,—	4,375	3,—	3,—
31 »	5,—	5,50	6,50	4,—	4,375	4,25	4,—
2 novembre	5,—	5,50	6,50	4,—	4,375	5,—	5,—
3 »	5,—	5,50	6,50	4,—	4,375	5,—	5,—
4 »	5,—	5,50	6,50	4,—	4,50	4,25	4,50
5 »	5,—	5,50	6,50	4,—	4,50	3,25	3,25
7 »	5,—	5,50	6,50	4,125	4,50	3,—	3,—

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) } sur les valeurs au comptant 8 %  
 } sur les valeurs à terme .... 8 %

### II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôt à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	2,—	4,—	—	4,50	4,50	4,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	2,—	4,—	4,—	4,50	4,50	4,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	2,—	4,67	—	4,75	4,75	5,—	5,50	5,50	—	—
Soc. Nat. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	—	4,50	4,75	5,—	5,50	5,50	5,50
Caisse d'Epargne	(1) 4,—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) 4 p. c. jusqu'à 20.000 francs, 3 p. c. pour le surplus.

### III. — Marché des changes à terme.

DATES 1927	Report (R) ou dépôt (D) exprimés en belgas							
	Pour 1 £				Pour 100 fr. français			
	pour 1 mois		pour 3 mois		pour 1 mois		pour 3 mois	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
27 octobre	D 0,010	D 0,008	D 0,024	D 0,020	pair	R 0,010	R 0,005	R 0,015
28 »	D 0,009	D 0,007	D 0,018	D 0,014	—	pair	D 0,005	R 0,005
29 »	D 0,004	pair	D 0,008	pair	D 0,005	pair	D 0,015	D 0,005
31 »	D 0,002	pair	D 0,006	D 0,004	D 0,010	pair	D 0,015	D 0,005
2 novembre	D 0,002	pair	D 0,004	D 0,002	D 0,020	D 0,010	D 0,050	D 0,040
3 »	D 0,003	D 0,002	D 0,007	D 0,006	D 0,015	D 0,005	D 0,030	D 0,020
4 »	D 0,002	—	D 0,005	—	D 0,005	—	D 0,020	—
5 »	R 0,001	—	D 0,002	—	D 0,004	pair	D 0,010	—
7 »	pair	R 0,002	pair	R 0,004	pair	R 0,005	pair	R 0,010

DATES 1927	Report (R) ou dépôt (D) exprimés en belgas							
	Pour 1 \$				Pour 100 florins			
	pour 1 mois		pour 3 mois		pour 1 mois		pour 3 mois	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
27 octobre	R 0,0015	R 0,0025	R 0,0060	R 0,0070	D 0,10	pair	—	pair
28 »	R 0,0020	R 0,0025	R 0,0075	R 0,0085	—	pair	D 0,20	D 0,10
29 »	R 0,0020	—	R 0,0080	—	—	pair	—	D 0,10
31 »	R 0,0020	R 0,0030	R 0,0080	R 0,0100	D 0,10	pair	D 0,15	D 0,05
2 novembre	R 0,0020	R 0,0030	R 0,0090	R 0,0100	D 0,05	pair	D 0,10	pair
3 »	R 0,0025	R 0,0035	R 0,0080	R 0,0100	D 0,05	pair	D 0,10	pair
4 »	R 0,0025	—	R 0,0095	R 0,0105	D 0,10	pair	D 0,15	—
5 »	R 0,0030	R 0,0040	R 0,0100	R 0,0110	pair	—	D 0,10	—
7 »	R 0,0035	R 0,0045	R 0,0100	R 0,0120	pair	—	D 0,10	—

**Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec les pays étrangers.**  
Moyennes mensuelles et montants des derniers mois.

PÉRIODES	IMPORTATIONS				EXPORTATIONS				DÉFICIT (D) ou EXCÉDENT (E) DE LA BALANCE COMMERCIALE		P. c. des expor- tations aux importations
	Tonnes	VALEUR			Tonnes	VALEUR			en fr.-papier 1 = 1.000	en fr.-or (*)	
		en milliers de fr.-papier	en milliers de fr.-or (*)	Prix moyen par tonne en fr.-or		en milliers de fr.-papier	en milliers de fr.-or (*)	Prix moyen par tonne en fr.-or			
1913.....	2.721.357	420.822	420.822	154,64	1.740.432	309.651	309.651	177,92	D 111.171	111.171	73,6
1920.....	1.112.255	1.078.480	405.873	364,91	884.432	738.501	277.927	314,25	D 339.979	127.946	68,5
1921.....	1.472.072	849.857	327.642	222,57	1.438.119	606.112	233.672	162,48	D 243.745	93.970	71,3
1922.....	1.879.869	787.645	309.952	164,88	1.416.693	529.852	208.506	147,18	D 257.793	101.446	67,3
1923.....	2.216.927	1.100.398	294.421	132,81	1.414.528	810.421	216.835	153,29	D 289.977	77.586	73,6
1924.....	2.782.908	1.465.092	348.489	125,22	1.679.733	1.161.042	276.167	164,41	D 304.050	72.322	79,2
1925.....	2.744.363	1.483.805	365.029	133,01	1.756.048	1.228.005	302.100	172,03	D 255.800	62.929	82,8
1926.....	2.864.737	1.916.685	310.937	108,54	1.930.276	1.625.078	263.631	136,58	D 291.607	47.306	84,8
Septem. 1926	2.768.058	2.312.741	326.413	117,92	2.007.043	2.223.447	313.810	156,35	D 81.291	12.603	96,14
Octobre »	2.897.979	1.914.684	275.968	95,23	2.393.981	2.053.371	295.957	123,62	E 138.687	19.989	107,25
Novembre »	2.866.262	1.911.458	275.859	96,24	2.017.034	1.976.985	285.315	141,45	E 65.527	9.456	103,43
Décembre »	3.233.448	2.689.889	388.054	120,01	2.217.744	2.650.176	382.325	172,39	D 39.713	5.729	98,52
Janvier 1927	3.097.934	2.098.235	302.417	97,62	1.604.883	1.589.851	229.144	142,78	D 508.384	73.273	75,77
Février »	3.144.472	2.198.262	316.822	100,76	1.705.932	1.761.191	253.830	143,79	D 437.071	62.992	80,12
Mars »	3.323.751	2.739.839	394.783	118,78	2.080.807	2.558.236	368.616	177,15	D 181.603	26.167	93,37
Avril »	3.007.163	2.468.731	355.739	118,30	2.067.009	2.106.453	303.536	146,85	D 362.278	52.203	85,33
Mai »	3.158.922	2.443.635	351.956	111,41	2.102.055	2.009.234	289.389	137,66	D 434.401	62.566	82,22
Juin »	3.224.016	2.525.544	363.597	112,78	2.069.049	2.107.540	303.418	146,65	D 418.004	60.179	83,45
Juillet »	3.166.072	2.301.218	331.585	104,73	2.083.804	2.210.233	318.475	152,83	D 90.985	13.110	96,05
Août »	3.153.704	2.324.321	335.247	106,30	2.169.994	2.260.952	326.107	150,28	D 63.369	9.140	97,27
Septembre »	3.237.676	2.442.692	352.585	108,90	2.063.521	2.281.519	329.320	159,59	D 161.173	23.265	93,40

(\*) Conversions effectuées sur la base des cours moyens du dollar à Bruxelles.



**Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec les pays étrangers.**

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés ni monnayés		Totaux	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.	1.000 kil.	1.000 fr.	1 000 kil.	1.000 fr.
<b>IMPORTATIONS :</b>												
1926 Janvier .....	602	3.205	307.963	483.930	2.146.632	705.699	69.777	323.412	—	2.169	2.525.034	1.518.415
Février .....	725	3.392	220.678	339.760	2.376.814	666.809	71.653	345.366	1	665	2.669.871	1.355.992
Mars .....	1.845	7.738	299.364	415.923	2.890.584	1.002.834	109.461	474.324	—	867	3.301.254	1.901.686
Avril .....	863	3.508	213.759	386.943	2.596.648	784.506	78.044	377.791	1	436	2.889.315	1.553.184
Mai .....	538	2.361	248.781	427.272	2.282.492	811.417	72.800	364.009	1	699	2.604.612	1.605.758
Juin .....	506	2.449	325.737	634.704	2.689.343	1.681.205	111.508	504.805	—	2.636	3.127.094	2.825.799
Juillet .....	363	1.839	248.363	558.497	2.386.714	679.742	71.680	372.084	1	2.377	2.707.121	1.614.539
Août .....	272	1.379	244.547	485.913	2.471.668	891.260	70.322	412.939	1	4.570	2.786.810	1.796.081
Septembre .....	394	2.206	238.134	469.283	2.445.837	1.367.141	83.676	471.109	2	1.002	2.768.058	2.312.741
Octobre .....	499	2.736	200.792	515.643	2.578.946	987.480	67.742	427.850	—	975	2.897.979	1.914.684
Novembre .....	660	3.351	264.592	554.608	2.540.350	938.556	60.658	409.343	2	35.600	2.866.262	1.911.458
Décembre .....	844	4.270	283.133	614.289	2.860.257	1.540.039	89.204	530.246	10	1.055	3.233.448	2.689.889
L'année .....	8.171	38.434	3.145.843	5.886.765	30.266.285	12.006.878	956.526	5.015.298	19	53.051	34.376.843	23.000.226
1927 Janvier .....	789	3.976	241.668	531.682	2.781.681	1.084.674	73.796	478.024	—	479	3.097.974	2.098.235
Février .....	1.286	6.761	286.240	576.206	2.785.762	1.129.175	71.172	485.481	12	639	3.144.472	2.198.262
Mars .....	1.483	8.790	314.332	640.969	2.920.523	1.461.722	87.407	628.153	6	205	3.323.751	2.739.839
Avril .....	1.939	10.337	286.903	687.167	2.841.214	1.302.067	77.107	561.458	—	7.702	3.007.163	2.468.731
Mai .....	1.340	7.660	274.926	575.456	2.810.123	1.276.130	72.491	552.655	2	25.734	3.158.922	2.443.635
Juin .....	875	5.008	293.611	613.727	2.855.876	1.336.726	73.653	546.696	1	23.387	3.224.016	2.525.544
Juillet .....	1.277	7.343	272.351	550.952	2.822.094	1.220.774	70.333	520.144	17	2.005	3.166.072	2.301.218
Août .....	2.986	15.613	286.587	581.977	2.785.518	1.144.354	78.610	533.815	3	48.562	3.153.704	2.324.321
Septembre .....	1.619	8.903	300.785	630.662	2.860.476	1.244.551	74.796	551.831	—	6.749	3.237.676	2.442.692
<b>EXPORTATIONS :</b>												
1926 Janvier .....	509	4.035	41.052	96.334	1.117.520	309.263	257.840	530.073	11	5.527	1.416.992	945.232
Février .....	924	6.146	53.751	110.111	1.225.463	343.003	376.015	641.859	3	1.773	1.656.156	1.102.892
Mars .....	1.347	8.959	50.654	107.444	1.322.158	526.073	440.066	827.730	14	6.461	1.814.239	1.476.667
Avril .....	2.004	13.636	44.060	98.284	1.304.448	380.864	407.123	680.775	4	2.416	1.757.639	1.175.975
Mai .....	2.632	17.424	47.502	134.851	1.256.819	346.418	327.883	659.101	6	3.256	1.634.822	1.161.050
Juin .....	2.849	19.752	62.608	168.905	1.521.513	561.803	458.049	842.100	11	7.121	2.045.030	1.599.681
Juillet .....	2.783	22.151	71.257	197.047	1.573.805	458.420	354.293	753.845	6	5.142	2.002.144	1.436.605
Août .....	1.916	13.281	81.121	202.654	1.543.395	489.935	574.032	987.089	6	5.902	2.200.470	1.698.861
Septembre .....	2.012	15.923	92.832	196.402	1.404.292	998.187	507.895	1.003.934	12	9.001	2.007.043	2.223.447
Octobre .....	1.459	12.328	134.841	208.870	1.573.820	602.772	683.854	1.224.339	7	5.062	2.393.981	2.053.371
Novembre .....	1.552	13.434	77.125	190.679	1.896.693	558.040	541.650	1.207.434	14	7.398	2.017.034	1.976.985
Décembre .....	1.635	13.735	60.545	186.322	1.476.416	1.008.834	679.240	1.436.046	8	5.239	2.217.744	2.650.176
L'année .....	21.582	160.804	817.348	1.897.903	16.716.342	6.583.611	5.607.941	10.794.325	101	64.299	23.163.314	19.500.942
1927 Janvier .....	1.613	14.608	49.692	145.486	1.121.010	471.234	432.561	953.839	7	4.684	1.604.883	1.589.851
Février .....	1.465	13.297	42.941	148.090	1.132.629	515.811	528.890	1.079.563	7	4.430	1.705.932	1.761.191
Mars .....	1.449	15.023	46.729	148.547	1.408.806	998.232	623.813	1.389.644	10	6.890	2.080.807	2.558.236
Avril .....	1.296	12.272	41.878	136.525	1.393.375	679.806	630.452	1.272.742	8	5.108	2.087.009	2.106.453
Mai .....	1.474	13.901	46.859	143.698	1.500.288	677.863	553.425	1.167.033	9	6.734	2.102.055	2.009.234
Juin .....	1.544	15.171	46.699	161.212	1.483.465	734.184	537.332	1.191.662	9	5.311	2.069.049	2.107.540
Juillet .....	1.371	14.863	79.609	213.085	1.439.520	714.350	563.298	1.201.643	6	6.292	2.083.804	2.210.233
Août .....	1.136	11.242	82.441	209.644	1.489.573	724.265	596.832	1.306.407	12	9.394	2.169.994	2.260.952
Septembre .....	1.409	13.772	73.855	189.973	1.447.896	790.427	540.354	1.282.778	7	4.569	2.063.521	2.281.519

**ACTIVITE DES CHEMINS DE FER BELGES.**

**A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en milliers de francs).**

1° Ensemble.

MOIS	Recettes		Dépenses		Excédent		Coefficient d'exploitation	
	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Septembre .....	148.488	208.528	121.643	157.479	26.845	51.049	81,9	75,52
Octobre .....	145.759	236.988	163.780	167.092	18.000	68.896	114,3	70,50
Novembre .....	132.429	230.646	118.397	165.179	14.000	65.467	91,6	71,62
Décembre .....	133.149	242.324	—	178.188	—	64.136	—	73,53
Janvier .....	139.385	227.005	131.095	201.297	6.626	25.707	95,2	88,68
Février .....	136.672	213.184	130.222	201.873	3.530	11.311	97,3	94,68
Mars .....	156.096	238.077	132.771	223.116	15.951	14.961	89,2	93,76
Avril .....	153.564	243.483	160.731	208.766	7.167	34.717	107,3	85,74
Mai .....	155.739	241.140	130.629	205.593	25.110	35.547	86,8	85,26
Juin .....	172.655	244.747	134.081	201.711	33.494	43.036	79,4	82,42
Juillet .....	182.280	253.281	151.599	198.467	30.681	54.814	83,2	78,35
Août .....	205.900	259.766	164.900	202.079	41.000	57.687	80,1	77,76
Sept. (chiff. provis.)..	208.528	245.199	157.479	200.500	51.049	14.700	75,5	81,77

2° Détail des recettes (ch. provisoires pour les derniers mois).

MOIS	Voyageurs		Marchandises		Produits extraordinaires		Ensemble	
	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Septembre .....	45.267	57.735	100.162	147.061	3.059	3.558	148.488	208.528
Octobre .....	37.068	50.879	105.672	181.192	3.019	4.691	145.759	236.988
Novembre .....	32.673	42.565	97.115	183.416	2.641	4.664	132.429	230.646
Décembre .....	33.164	*65.078	97.002	171.657	2.983	5.588	133.149	242.324
Janvier .....	35.875	49.839	98.038	171.120	5.472	6.046	139.385	227.005
Février .....	30.926	43.297	99.874	165.137	5.872	4.750	138.672	213.184
Mars .....	33.881	49.299	113.042	183.416	9.173	5.362	156.096	238.077
Avril .....	39.371	58.106	106.899	179.093	7.294	6.283	153.564	243.483
Mai .....	43.312	56.795	103.753	179.680	8.674	4.665	155.739	241.140
Juin .....	40.476	60.518	122.071	176.895	10.108	7.335	172.655	244.747
Juillet .....	53.047	70.597	125.855	175.244	3.378	7.440	182.280	253.281
Août .....	60.601	79.802	139.185	174.804	6.290	5.160	206.079	259.766
Sept. (chiff. provis.)..	57.735	67.375	147.061	172.337	3.558	5.487	208.528	245.199

(\*) Y compris 18 millions de francs environ revenant à la Société Nationale dans les sommes perçues anticipativement pour abonnements.

**B. — Statistique du trafic.**

1° Voyageurs.

MOIS	Nombre de voyageurs 1=1000		Nombre de voyageurs-km. 1=1000		Nombre de voyageurs par train Unités		Nombre de voyageurs par tonne remorquée Unités	
	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Septembre .....	19.393	19.354	551.375	548.454	163	166	0,63	0,67
Octobre .....	18.613	18.338	496.442	484.791	152	150	0,63	0,63
Novembre .....	19.276	19.038	500.796	487.444	159	158	0,65	0,70
Décembre .....	19.334	18.470	494.938	478.340	150	151	0,63	0,67
Janvier .....	19.975	18.419	506.207	467.928	150	151	0,63	0,67
Février .....	16.749	16.640	439.843	435.415	149	153	0,62	0,68
Mars .....	19.295	18.152	495.591	473.535	150	148	0,64	0,67
Avril .....	18.765	17.066	515.567	471.061	162	153	0,66	0,66
Mai .....	19.008	18.230	530.023	490.541	160	153	0,65	0,66
Juin .....	18.716	17.683	512.411	498.964	158	158	0,66	0,66
Juillet .....	18.789	17.646	561.000	520.000	159	151	0,63	0,62

2° Marchandises.

MOIS	Nombre de tonnes totales 1=1000		Nombre de tonnes-km. totales 1=1000		Nombre de tonnes par train Unités		Nombre de tonnes utiles par tonne brute remorquée Unités	
	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Septembre .....	5.762	7.180	566.635	777.923	212,5	248,4	0,3456	0,3781
Octobre .....	6.660	7.408	628.491	800.400	221,6	247,6	0,3686	0,3843
Novembre .....	6.281	7.394	591.492	738.280	223,5	234,3	0,3789	0,3695
Décembre .....	5.717	6.657	579.803	689.829	216,9	221,9	0,3601	0,3550
Janvier .....	5.521	6.311	584.983	658.754	—	—	—	—
Février .....	5.621	5.830	583.010	602.185	228,1	230,8	0,3606	0,3578
Mars .....	6.509	6.614	667.895	694.744	236,8	244,1	0,3632	0,3680
Avril .....	6.163	6.074	629.925	632.534	228,8	242,9	0,3591	0,3660
Mai .....	6.146	6.396	615.518	672.485	233,8	257,1	0,3578	0,3782
Juin .....	7.275	6.554	730.464	689.080	241,6	258,8	0,3627	0,3799
Juillet .....	7.048	6.397	722.000	633.755	240,1	252,7	0,3597	0,3721

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

MOIS	a	b	c	a + c
Janvier 1927.....	424.755	114.835	191.279	616.034
Février » .....	407.393	97.609	177.615	585.008
Mars » .....	465.588	106.965	193.681	659.269
Avril » .....	427.603	110.718	177.337	604.940
Mai » .....	433.546	98.103	179.812	613.358
Juin » .....	434.539	156.276	180.424	614.963
Juillet » .....	449.723	122.398	177.330	627.053
Août » .....	455.291	113.050	181.735	637.026

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Tonnage moyen tonnes de jauge	Nombre de navires			Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères	Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères
				chargés	s/lest	Ensemble				
Année 1913	7.056	14.147	2.005	—	—	7.142	43.956	10.022	43.791	17.927
Année 1919	4.820	5.245	1.088	—	—	—	—	—	—	—
— 1920	7.698	10.859	1.411	—	—	7.169	—	—	—	—
— 1921	8.076	12.980	1.607	—	—	7.958	—	—	—	—
— 1922	8.323	15.050	1.808	6.208	2.165	8.373	33.568	8.311	33.757	8.319
— 1923	9.351	17.353	1.855	6.716	2.619	9.335	39.239	9.213	39.161	9.235
— 1924	9.709	19.306	1.988	7.908	1.841	9.749	39.191	10.247	38.235	9.904
— 1925	9.971	20.201	2.026	8.437	1.555	9.992	39.581	11.004	39.272	10.751
— 1926	11.599	22.793	1.965	10.107	1.505	11.612	41.886	12.027	40.926	11.438
10 prem. mois de 1926	9.507	18.862	1.984	—	—	9.493	—	—	—	—
de 1927	9.544	19.597	2.053	8.183	1.392	9.575	—	—	—	—
Augm. en % par rapport à 1926...	+0,39 %	+3,90 %	—	—	—	—	—	—	—	—

## COURS DES CHANGES A BRUXELLES.

### a) Moyennes mensuelles.

	PARIS		LONDRES		AMSTERDAM		BERLIN		GENÈVE	
	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927
Janvier .....	83,144	28,477	106,978	34,90	885,24	287,569	524,28	170,565	425,52	138,613
Février .....	80,882	28,222	106,989	34,884	881,816	287,717	523,887	170,428	423,819	138,344
Mars .....	85,018	28,158	115,54	34,923	955,05	287,862	566,55	170,595	468,628	138,392
Avril .....	92,85	28,17	132,727	34,934	1.096,37	287,724	650,70	170,459	527,774	138,354
Mai .....	101,326	28,189	157,128	34,957	1.300,625	287,994	770,60	170,465	626,77	138,425
Juin .....	99,556	28,192	165,094	34,963	1.361,61	288,351	806,579	170,552	656,528	138,495
Juillet .....	102,412	28,157	199,894	34,924	1.655,175	288,163	982,944	170,738	800,525	138,463
Août .....	102,416	28,161	176,631	34,926	1.456,84	287,941	864,25	170,92	702,211	138,514
Septembre .....	104,801	28,161	178,261	34,926	1.472,04	287,806	874,21	170,903	709,821	138,477
Octobre .....	105,458	28,187	174,532	34,967	1.439,003	288,522	856,042	171,318	694,455	138,477
Novembre .....	(*) 24,74		(*) 34,86		(*) 287,416		(*) 170,696		(*) 138,63	
Décembre .....	28,312		34,881		287,536		171,065		138,933	

  

	ROME		MADRID		STOCKHOLM		VIENNE		NEW-YORK	
	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926 Courrier	1927 Cable
Janvier .....	88,93	31,206	311,66	115,493	589,95	192,095	310,11	101,343	22,0117	7,1916
Février .....	88,554	31,099	310,162	120,725	589,251	191,947	309,6875	101,4075	21,9857	7,1919
Mars .....	95,502	32,498	334,978	125,386	637,829	192,474	334,886	101,27	23,792	7,1936
Avril .....	109,825	36,245	390,506	127,015	732,06	192,587	383,3875	101,252	27,3186	7,1932
Mai .....	125,292	38,788	471,01	126,741	867,18	192,483	455,104	101,263	32,343	7,1966
Juin .....	124,214	40,254	533,864	123,785	909,67	192,861	478,3295	101,326	33,912	7,1997
Juillet .....	138,759	39,294	649,019	122,871	1.113,09	192,63	583,85	101,256	41,1654	7,1935
Août .....	119,839	39,119	555,614	121,495	973,25	192,752	512,839	101,257	36,3204	7,1864
Septembre .....	134,571	39,098	558,585	123,043	982,454	193,019	518	101,254	36,7205	7,181
Octobre .....	148,736	39,247	543,107	124,073	961,558	193,361	507,83	101,328	35,9574	7,1805
Novembre .....	(*) 30,319		(*) 108,896		(*) 191,83		(*) 101,30		(*) 7,1822	
Décembre .....	31,936		109,5816		192,1565		101,303		7,1849	

(\*) Cotation en belgas à partir du 26 octobre 1926.

### b) Moyennes annuelles.

	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926 (1)	1927 (2) en belgas
Paris.....								
+ haut	104,—	104,90	110,05	130,—	127,512	109,10	144,50	28,6175
+ bas	92,375	95,062	104,—	108,—	105,95	79,50	78,525	28,14375
Moyen	95,465	100,05	106,775	116,705	113,03	100,029	101,927	28,2073
Londres ..								
+ haut	63,75	60,55	79,60	104,60	134,50	112,25	217,—	34,9925
+ bas	41,25	45,55	50,325	69,30	77,575	91,80	106,965	34,87625
Moyen	50,30	51,91	58,40	88,499	96,114	101,783	155,2065	34,9305
Amsterdam								
+ haut	600,—	539,75	691,—	898,—	1160,—	930,125	1.820,—	289,13
+ bas	387,25	408,50	435,75	592,—	649,25	770,625	881,25	287,25
Moyen	471,64	454,25	508,18	757,571	831,861	846,553	1.281,544	287,9649
Berlin ...								
+ haut	36,—	24,9375	7,575	—	—	554,25	1.130,—	171,65
+ bas	12,75	5,10	0,18	—	—	454,—	523,625	170,30
Moyen	23,538	16,166	2,8864	—	—	501,245	760,737	170,694
Genève ..								
+ haut	286,50	291,—	321,—	416,—	541,25	447,50	918,—	138,85
+ bas	192,75	205,50	223,50	284,—	310,—	369,25	423,3125	138,30
Moyen	231,58	234,23	251,12	349,727	396,333	407,472	617,822	138,4554
Rome ...								
+ haut	86,50	66,—	77,75	97,75	129,25	95,75	165,75	41,45
+ bas	54,—	47,75	54,75	77,—	79,—	74,625	88,0875	30,50
Moyen	67,16	57,645	62,306	88,715	95,021	83,7596	123,792	36,6758
New-York								
+ haut	16,45	16,2875	17,84	22,825	31,60	23,14	45,075	7,20125
+ bas	10,825	11,30	11,485	14,975	17,475	19,11	21,976	7,177
Moyen	13,771	13,443	13,17	19,3697	21,7884	21,0668	31,9468	7,1908

(1) Les cours, en belgas (après la stabilisation) étant convertis en francs.

(2) Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre.

**MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.**

PÉRIODES.	Inscriptions au débit et au crédit		Réglé sans emploi de signes monétaires		Nombre de comptes à la fin de chaque période	Total de s Avoirs à la fin de chaque période en millions de francs
	Nombre	Montant en millions de francs	Montant en millions de francs	P. c.		
1913 .....	580.330	1.232	—	—	4.542	14,3
1919 .....	3.186.160	7.938	—	—	16.463	115
1920 .....	9.460.934	34.229	—	—	35.610	367
1921 .....	15.918.409	55.733	43.914	78,8	65.514	715
1922 .....	21.904.862	72.382	59.202	81,8	93.726	748
1923 .....	26.366.853	98.950	83.141	84,0	116.028	1044
1924 .....	30.909.607	118.697	100.163	84,4	137.210	799
1925 .....	36.019.707	128.265	108.087	84,2	157.081	1085
1926 (Année .....	40.287.120	175.617	149.770	85,2	178.188	1230
(Moyennes mensuelles	3.357.250	14.635	12.480	—	—	—
1927 Janvier .....	3.730.231	18.350	15.694	85,5	181.030	1221
Février .....	3.314.456	18.137	15.664	86,3	183.976	1248
Mars .....	3.619.987	20.411	17.714	86,7	186.722	1163
Avril .....	3.709.083	19.204	16.560	86,2	188.410	1244
Mai .....	3.508.381	19.184	16.591	86,4	191.101	1169
Juin .....	3.482.696	18.753	16.136	86,—	193.288	1189
Juillet .....	3.706.699	19.486	16.719	85,8	195.032	1224
Août .....	3.443.646	19.711	17.018	86,3	196.543	1246
Septembre .....	3.498.924	19.327	16.751	86,6	198.072	1268
Octobre .....	3.972.983	21.276	18.430	86,6	199.686	1169

**COURS DES METAUX PRECIEUX A LONDRES.**

DATES	Or		Argent		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1 <sup>er</sup> janvier 1924 .....	95/8	14.740,53	33 1/2	465,02	31,70
2 janvier 1925 .....	87/9	13.347,92	31 3/4	435,10	30,68
1 <sup>er</sup> janvier 1926 .....	84/11	14.601,43	31 11/16	490,87	29,75
1 <sup>er</sup> février .....	84/9 3/4	14.587,61	30 15/16	479,39	30,43
1 <sup>er</sup> mars .....	84/11 1/2	14.610,98	30 9/16	473,52	30,86
1 <sup>er</sup> avril .....	84/10	18.321,66	30	583,71	31,39
3 mai .....	84/11 1/2	20.223,13	29 15/16	642,—	31,50
1 <sup>er</sup> juin .....	84/11 1/2	21.066,47	30 1/16	671,56	31,37
1 <sup>er</sup> juillet .....	84/11 1/2	24.088,16	30 1/4	772,68	31,17
3 août .....	84/10 1/4	24.553,10	29 3/16	760,86	32,27
1 <sup>er</sup> septembre .....	84/11 1/2	23.661,37	28 11/16	719,79	32,87
1 <sup>er</sup> octobre .....	84/9 3/4	24.396,19	26 5/16	681,87	35,78
1 <sup>er</sup> novembre .....	84/11 1/2	23.801,36	24 15/16	629,40	37,82
1 <sup>er</sup> décembre .....	84/11 1/2	23.820,14	24 11/16	623,58	38,20
3 janvier 1927 .....	84/11 1/2	23.831,25	25	631,77	37,72
1 <sup>er</sup> février .....	84/10 1/4	23.787,20	27 1/8	685,04	34,72
1 <sup>er</sup> mars .....	84/11 1/2	23.822,70	26 1/4	663,12	35,92
1 <sup>er</sup> avril .....	84/11	23.815,14	26 3/16	662,49	35,99
2 mai .....	84/11 1/2	23.856,84	25 3/4	651,42	36,62
1 <sup>er</sup> juin .....	84/11 1/2	23.875,20	26 3/8	667,74	35,75
1 <sup>er</sup> juillet .....	84/11 1/2	23.866,23	26 1/16	659,59	36,18
2 août .....	84/11 1/2	23.845,75	25 7/8	654,28	36,45
1 <sup>er</sup> septembre .....	84/10 3/4	23.826,50	25 1/8	635,27	37,51
3 octobre .....	84/11 1/2	23.863,67	25 5/8	648,44	36,80
1 <sup>e</sup> novembre .....	84/11 1/4	23.858,67	26 1/8	661,12	36,09

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.

(2) L'once troy = 31,103496 grammes.

Production industrielle de la Belgique.

ANNÉES	COKES		AGGLOMÉRÉS		ANNÉES	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN TONNES					
	Production (tonnes)	Nombre d'ouvriers	Production (tonnes)	Nombre d'ouvriers		Fonte	Fers finis	Aciers bruts	Aciers finis	Zinc brut	
Moyennes mensuelles :					Moyennes mensuelles :						
1913 .....	293.583	4.229	217.387	1.911	1913 .....	207.058	25.362	205.552	154.922	17.019	
1924 .....	346.650	5.384	167.693	1.526	1924 .....	234.000	16.729	238.377	198.216	13.582	
1925 .....	342.358	5.345	187.570	1.578	1925 .....	211.786	8.761	200.883	164.942	14.324	
1926 .....	413.414	5.969	179.179	1.432	1926 .....	283.272	13.237	276.855	231.807	15.835	
Les derniers mois	Septembre 1926.....	423.500	6.049	174.040	1.390	Septembre 1926.....	312.880	16.960	312.489	256.950	15.920
	Octobre » .....	417.010	6.072	161.650	1.312	Octobre » .....	319.590	18.900	316.768	256.130	16.760
	Novembre » .....	393.820	5.929	145.360	1.308	Novembre » .....	309.520	16.620	309.350	257.660	16.530
	Décembre » .....	408.700	5.929	128.180	1.300	Décembre » .....	328.570	15.680	327.690	272.090	17.320
	Janvier 1927.....	435.820	5.778	120.080	1.267	Janvier 1927.....	316.430	15.240	312.590	259.040	17.130
	Février » .....	393.870	5.952	127.440	1.314	Février » .....	292.620	14.150	296.830	245.230	15.780
	Mars » .....	432.880	5.844	141.590	1.241	Mars » .....	314.340	14.780	314.625	269.740	17.560
	Avril » .....	440.100	5.919	121.700	1.153	Avril » .....	309.920	13.210	301.070	237.700	16.870
	Mai » .....	461.050	5.877	147.950	1.251	Mai » .....	318.750	14.200	321.140	252.180	17.240
	Juin » .....	447.690	5.869	159.600	1.366	Juin » .....	302.010	13.360	299.770	242.230	16.470
	Juillet » .....	461.810	5.780	143.430	1.394	Juillet » .....	319.650	12.120	314.140	246.830	16.520
	Août » .....	469.420	5.840	156.790	1.315	Août » .....	316.690	12.910	325.690	254.880	16.260
Septembre » .....	455.800	5.731	155.100	1.263	Septembre » .....	308.800	12.690	280.890	257.190	15.610	

— 131 —

ANNÉES	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS				PRODUCTION EN TONNES PAR BASSIN							
	à veine	autres ouvriers du fond	de la surface	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL	
1923 .....	22.222	87.417	50.364	160.003	4.706.390	3.731.590	7.575.090	682.360	5.419.260	807.650	22.922.340	
1924 .....	23.557	95.424	53.304	172.285	4.209.760	3.994.760	7.908.260	616.300	5.526.280	1.106.550	23.361.910	
1925 .....	22.058	87.858	50.467	160.383	4.930.940	3.832.720	7.528.040	476.590	5.199.610	1.135.260	23.133.160	
1926 .....	21.967	88.648	49.582	160.197	5.424.620	4.190.150	7.878.230	441.660	5.537.310	1.847.600	25.319.570	
Les derniers mois	Septembre 1926.....	21.194	88.909	49.254	159.357	468.570	352.500	675.110	36.570	474.530	166.970	2.174.250
	Octobre » .....	22.209	93.424	49.934	165.567	473.140	378.700	704.590	37.200	507.880	172.460	2.274.000
	Novembre » .....	23.504	99.489	51.236	174.229	499.380	378.440	710.700	40.180	490.090	191.480	2.310.270
	Décembre » .....	23.627	99.908	51.003	174.538	503.170	389.060	724.350	41.370	515.970	202.560	2.376.480
	Janvier 1927.....	23.626	101.333	49.724	174.683	496.670	385.470	709.150	40.540	506.680	207.230	2.345.740
	Février » .....	24.003	102.786	52.171	178.960	465.290	366.990	692.720	39.140	482.140	205.050	2.251.330
	Mars » .....	23.732	100.916	52.873	177.521	531.210	389.020	760.400	42.360	521.570	232.840	2.477.400
	Avril » .....	23.512	99.790	52.605	175.907	491.240	373.090	696.070	39.050	482.480	198.450	2.280.380
	Mai » .....	23.103	97.876	53.117	174.096	478.730	367.480	686.740	37.500	472.540	190.740	2.233.730
	Juin » .....	23.211	99.154	52.561	174.926	506.060	365.290	706.440	37.730	469.820	183.230	2.262.570
	Juillet » .....	22.984	98.371	52.642	173.997	476.040	367.060	687.520	37.520	481.700	189.370	2.239.210
	Août » .....	23.136	98.767	52.740	174.643	487.270	377.630	711.570	39.170	464.500	193.660	2.273.800
Septembre » .....	22.983	98.433	52.190	173.606	487.360	375.420	711.600	38.490	473.630	191.890	2.278.390	

# Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires (En milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	4-11-1926	27-10-1927	3-11-1927
Encaisse . . . . .				
Or . . . . .	249.026	2.831.581	3.418.917	3.455.523
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger . . . . .	170.328	2.461.675	2.341.235	2.266.196
Argent, billon et divers . . . . .	57.351	—	—	—
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger . . . . .	603.712	2.437.681	2.593.111	2.479.848
Avances sur fonds publics . . . . .	57.901	254.403	170.471	249.086
Bons du Trésor belge amortissable suivant arrêté du 25-10-26)	—	2.000.000	2.000.000	2.000.000
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	1.049.762	8.776.017	9.989.786	10.059.318
Comptes Courants particuliers . . . . .	88.333	1.060.428	505.694	254.099
Compte Courant du Trésor . . . . .	14.541	210.399	54.249	162.085
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	10.046.844	10.549.729	10.475.502
Quotité % de l'encaisse par rapport aux engage- ments à vue . . . . .	41,36 %	52,69 %	54,60 %	54,62 %
Taux d'escompte des traites acceptées . . . . .	5,— %	7,— %	5,— %	5,— %
Taux des prêts s/ fonds publics . . . . .	5,— %	8,— %	6,50 %	6,50 %

## Cours des changes à Bruxelles.

DATES 1927	LONDRES £ = 85 belgas	PARIS 100 fr. = 138,77 b.	NEW-YORK câble \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 lires = 138, 77 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLÔ 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 ct. = 192,736 b.	PRAGUE 100 cr. = 145,7275 b.	MONTREAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl = 138,77 b.	RUDAPEST 100 pengő = 125,79 belgas
27-10	34,955	28,172	7,179	288,9775	138,40	122,975	39,225	193,325	188,95	192,275	21,29	7,181	171,375	101,35	80,55	125,50
28-10	34,95	28,171	7,178	289,025	138,40	122,65	39,225	193,40	189,—	192,25	21,2725	7,1795	171,40	101,30	80,55	125,40
31-10	34,9475	28,17	7,177	289,13	138,425	122,65	39,2375	193,25	189,—	192,25	21,275	7,179	171,30	101,30	80,50	125,50
2-11	34,93875	28,1605	7,178	288,975	138,3625	122,275	39,19	193,15	189,20	192,20	21,28	7,1785	171,30	101,275	80,4875	125,35
3-11	34,93	28,163	7,17575	289,1525	138,30	122,375	39,19	193,075	189,40	192,275	21,28	7,179	171,15	101,30	80,4875	125,525
4-11	34,93125	28,16125	7,17425	289,15	138,275	122,3875	39,20	193,05	189,375	192,15	21,28	7,18	171,20	101,225	80,45	125,50
7-11	34,9375	28,168	7,17425	289,225	138,325	122,30	39,1875	192,85	189,175	192,15	21,28	7,178	171,20	101,275	80,45	125,50

## BANQUE D'ANGLETERRE

(En milliers de £)

	27-12-1913	4-11-1926	27-10-1927	3-11-1927
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique				
(Issue Department et Banking D <sup>y</sup> )	33.098	152.807	151.811	151.251
Placement du « Banking Depart. »				
(Effets, prêts s/titres et fonds publics)	47.129	106.901	93.688	105.283
dont } valeurs garanties par l'Etat . . . . .	11.199	35.435	40.690	44.610
} autres valeurs . . . . .	35.930	71.466	52.998	60.673
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	29.361	139.537	135.773	136.576
Comptes courants :				
du Trésor (Trésor, Caisse d'Epargne et Caisse d'amortissements) . . . . .	9.421	19.158	20.966	21.346
de Particuliers . . . . .	42.091	103.072	90.848	100.657
Quotité % de l'encaisse (or, argent et billets en réserve) p <sup>r</sup> rapport au solde des Comptes Courants du « Banking Department » (Proportion of reserve to liabilities) . . . . .	43,10 %	27,— %	32,— %	28,20 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	5,— %	5,— %	4,50 %	4,50 %

## REICHSBANK

(En milliers de Reichsmarks)

	31-12-1913	30-10-1926	22-10-1927	31-10-1927
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique . . . . .	1.446.803	1.830.779	1.919.324	1.903.125
Devises étrangères admises dans la couverture des billets . . . . .	—	412.593	460.849	461.446
Billets d'autres banques . . . . .	12.765	6.148	21.340	8.142
Portefeuille effets . . . . .	1.490.749	1.415.016	2.434.784	2.802.380
Avances s/ nantissement . . . . .	94.473	42.806	31.577	45.978
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	2.593.445	3.325.834	3.631.756	4.230.568
Divers engagements à vue . . . . .	793.120	532.606	831.903	608.073
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport au total des engagements à vue . . . . .	42,72 %	47,45 %	43,— %	39,33 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	5,— %	6,— %	7,— %	7,— %

## BANQUE DE FRANCE

(En milliers de francs)

	26-12-1913	4-11-1926	27-10-1927	3-11-1927
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique . . . . .	4.157.455	5.887.848	5.887.766	5.887.765
Or, argent et devises achetés (loi du 7 août 1926) . . . . .	—	1.203.404	2.337.646	2.341.676
Disponibilités et avoir à l'étranger . . . . .	—	80.881	56.480	55.451
Portefeuille . . . . .	1.526.383	6.333.748	1.634.850	2.466.071
Avances s/ titres, monnaies et lingots	772.403	2.127.400	1.663.639	1.662.307
Avances à l'Etat . . . . .	205.398	36.750.000	25.030.000	25.950.000
Bons du Trésor français escomptés p <sup>r</sup> avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers . . . . .	—	5.494.000	5.822.000	5.824.000
Comptes courants postaux . . . . .	—	—	452.086	421.070
Comptes divers . . . . .	—	4.189.006	24.079.514	23.911.601
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	5.713.551	55.650.775	54.699.635	55.855.304
Comptes Courants du Trésor et des Particuliers . . . . .	978.684	3.415.778	10.786.099	10.261.230
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	62,12 %	9,97 %	8,99 %	8,91 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	4,— %	7,50 %	5,— %	5,— %

## NEDERLANDSCHE BANK

(En milliers de florins P.-B.)

	27-12-1913	4-11-1926	24-10-1927	31-10-1927
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique . . . . .	160.506	445.291	413.723	413.372
Portefeuille effets : . . . . .				
» s/ la Hollande . . . . .	67.504	73.795	156.157	159.507
» s/ l'Étranger . . . . .	14.300	185.544	111.914	127.841
Avances s/nantissement . . . . .	86.026	170.355	126.781	144.875
Compte du Trésor (débiteur) . . . . .	9.235	4.689	7.898	12.273
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	312.695	891.961	806.680	854.329
Comptes courants :				
de particuliers . . . . .	4.333	23.442	41.059	40.277
du Trésor (créditeur) . . . . .	—	—	—	—
Assignations de banque . . . . .	1.522	536	190	1.670
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	50,39 %	48,62 %	48,79 %	46,12 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	5,— %	3,50 %	4,50 %	4,50 %



### BANQUE D'ITALIE

(En milliers de lires)

	31-12-1913	30-9-1926	20-9-1927	30-9-1927
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique . . . . .	1.202.240	1.241.400	1.265.805	1.266.543
Disponibilités et avoir à l'étranger . . . . .	88.988	1.172.416	1.637.708	1.637.513
Portefeuille effets . . . . .	578.704	5.655.453	4.950.273	4.884.422
Avances sur nantissement . . . . .	126.063	3.164.252	1.105.777	1.231.941
» à l'Etat . . . . .	—	4.229.412	4.227.148	4.227.148
Comptes courants (débiteurs) . . . . .	82.032	1.465.118	1.492.592	1.488.794
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	1.764.433	18.332.062 *	17.703.559 *	18.023.320 *
Comptes courants :				
de particuliers . . . . .	207.885	2.535.628	3.241.985	3.421.869
du Trésor . . . . .	158.831	755.236	328.659	72.601
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	56,44 %	5,74 %	5,95 %	5,89 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	5,50 %	7,— %	7,— %	7,— %

(\*) Y compris les billets provenant de la Banque de Sicile et de la Banque de Naples.

### BANQUE DE POLOGNE

(En milliers de Zloty)

	31-10-1926	20-10-1927	31-10-1927
<b>ACTIF</b>			
Encaisse métallique . . . . .	135.833 *	324.174 *	328.674 *
Disponibilités en monnaies étrangères . . . . .	206.258	436.830	441.075
Portefeuille effets . . . . .	323.538	431.768	432.638
Avances s/titres . . . . .	70.005	53.148	55.332
» à l'Etat . . . . .	50.000	25.000	25.000
<b>PASSIF</b>			
Billets en circulation . . . . .	585.179	832.112	929.413
Comptes courants ;			
de particuliers . . . . .	102.137	194.865	119.244
Trésor . . . . .	7.882	98.243	95.675
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	20,75 %	28,81 %	28,72 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	10 %	8,— %	8,— %

(\*) Non compris les monnaies polonaises en argent et billon.

La valeur de l'encaisse métallique et des disponibilités à l'étranger a été établie conformément au décret du 13 octobre 1927 sur la base de zl. 5.924,44 pour un kilo d'or fin (1 franc-or = 1,72 zloty).

Les différences de change résultant de l'évaluation ont été portées au compte de la Réserve spéciale.

### FEDERAL RESERVE BANKS

(En milliers de dollars)

	13-10-1926	5-10-1927	12-10-1927
<b>ACTIF</b>			
Encaisse métallique . . . . .	2.945.227	3.402.558	3.403.894
Portefeuille commercial et Bons du Trésor escomptés . . . . .	703.901	462.485	430.249
<b>PASSIF</b>			
Billets des « Federal Reserve Banks » en circulation . . . . .	1.756.299	1.717.049	1.733.829
Comptes courants . . . . .	2.274.226	2.426.327	2.404.967
dont } des banques associées . . . . .	2.217.091	2.360.378	2.324.338
} du Trésor et des particuliers . . . . .	57.135	65.949	80.629
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	73,1 %	74,9 %	75,— %
Taux d'escompte officiel . . . . .	4,— %	3,50 %	3,50 %

### BANQUE NATIONALE SUISSE

(En milliers de francs)

	31-12-1913	23-10-1926	15-10-1927	22-10-1927
<b>ACTIF</b>				
Encaisse métallique . . . . .	190.791	510.085	514.854	514.718
Avoir à vue à l'étranger . . . . .	23.844	22.210	42.020	42.741
Portefeuille . . . . .	146.546	314.369	297.566	297.912
Avances sur nantissement . . . . .	28.256	43.169	48.917	49.214
<b>PASSIF</b>				
Billets en circulation . . . . .	313.821	767.446	812.057	797.628
Comptes de virements et de dépôts . . . . .	58.930	108.513	124.387	126.196
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue . . . . .	51,19 %	58,23 %	54,98 %	55,72 %
Taux d'escompte officiel . . . . .	4,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

